

Depuis 1928, le seul journal de langue française en Alberta

Meilleur journal de l'année

Prix RACHEL GUÉRETTE

Association de la presse francophone

50¢

Edmonton, le vendredi 23 mars 1990

Vol. 24 n° 12 - 28 pages

À Calgary, on fête une vraie pionnière

à lire en page 7

Le Trio François Bourassa se produira

à lire en page 9

Franco-Jeunesse

pages 11 - 18

SOMMAIRE

23/3

• Victoire pour l'Association Bugnet et les francophones

Les francophones ont droit à la gestion de leurs écoles!

par JACQUES BEAUPRÉ

Les minorités francophones ont droit non seulement à des écoles françaises mais aussi à la gestion de ces écoles, à une éducation de qualité, au moins égale à celle de la majorité et à un financement adéquat, mais le droit de gestion ne donne pas nécessairement droit à la création de commissions scolaires francophones.

Dans un jugement unanime (7-0) les juges de la Cour suprême concluent que le but de l'article 23 est de maintenir les deux langues officielles du Canada et les cultures et à favoriser leur épanouissement. Il est aussi destiné, dit la Cour, à ralentir l'assimilation.

Mais, même si pour la première fois le droit exclusif à la gestion scolaire est reconnu aux francophones, l'application de ce droit et le degré de gestion varieront selon les nombres et les circonstances particulières. Ce sera aux gouvernements provinciaux et aux cours de justice de déterminer exactement ces nombres et ces circonstances particulières.

Quant à l'Alberta, le juge en chef Brian Dickson qui a rédigé la décision de 49 pages conclut que le gouvernement a violé les droits de la minorité francophone d'Edmonton et ordonne au gouvernement provincial de mettre en place sans tarder «un système approprié d'enseignement dans la langue de la minorité». La Cour reconnaît d'ailleurs que c'est «l'inaction des autorités» et non la loi scolaire qui est «le véritable obstacle à l'exercice des droits des appelants» (les parents de l'Association Bugnet).

Si la Cour suprême ne répond pas à toutes les questions, en particulier celle du nombre, elle affirme clairement les droits de gestion des francophones, oblige les provinces à reconnaître ces droits mais ouvre la porte à ce qui pourrait être de longues négociations ou un retour devant les cours de justice.



Le jugement Mahé-Bugnet était attendu depuis longtemps, par les parents, les commissions scolaires et les gouvernements provinciaux. Quelques heures après le dépôt du jugement, l'Association Bugnet et la Fédération des parents francophones de l'Alberta se réjouissaient de la reconnaissance, par la Cour suprême des droits des francophones en matière d'éducation. Les francophones espèrent maintenant obtenir rapidement, dans les faits, la reconnaissance de leurs droits à Saint-Paul, à Bonnyville, à Legal et Morinville, à Lethbridge et partout où il y a des francophones.

(Photo Pierre Brault)

Quels sont nos droits?

par JACQUES BEAUPRÉ

Dans son jugement historique, la Cour suprême a reconnu que les francophones ont droit à l'éducation française et à une éducation de qualité au moins égale à celle de la majorité anglophone.

La plus importante partie de sa décision reste cependant le droit de gestion. La Cour suprême du Canada a décidé que les francophones hors Québec doivent avoir le pouvoir **exclusif** de prendre des décisions en ce qui concerne l'instruction dans sa langue et ses établissements et notamment le contrôle sur:

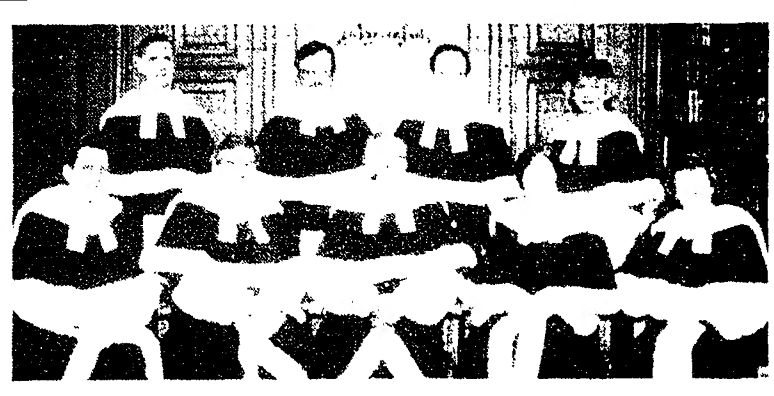
a) Les dépenses de fonds prévus pour cette instruction et ces établissements;
b) La nomination et la direction des personnes chargées de l'administration de cette instruction et de ces établissement;
c) Le recrutement et l'affectation du personnel, notamment des professeurs;
d) L'établissement de programmes scolaires;
e) La conclusion d'accords pour l'enseignement et les services dispensés aux élèves de la minorité linguistique (exemple: Les programmes spéciaux donnés par une juridiction scolaire).

Mais la gestion ne donne pas nécessairement droit à un conseil scolaire francophone. La Cour parle d'un «critère variable», c'est à dire que plus il y a de francophones, plus il y a de droits. Les conseils scolaires sont un droit seulement si le nombre le justifie.

S'il n'y a pas assez d'élèves (la cour ne dit pas combien) pour donner droit à un conseil scolaire, les francophones peuvent alors contrôler leurs écoles en élisant des commissaires francophones qui seront les seuls à prendre les décisions sur les questions des écoles françaises, un peu comme cela existe en Ontario. Si les francophones, par exemple, comptent 20% des élèves inscrits dans un certain district scolaire, ils ont le droit d'élire exclusivement 20% des commissaires. Encore là les juges ne donnent pas de nombres, mais ils concluent que les 242 élèves qui fréquentaient l'école Bugnet en 1983 étaient suffisamment nombreux pour donner droit à l'élection de commissaires.

La formule de gestion dépendra donc du nombre. deux facteurs doivent être pris en considération pour déterminer ce nombre, concluent les juges: d'abord la possibilité d'offrir les services pédagogiques appropriés en fonction du nombre d'élèves, ensuite le coût des services qui doit être raisonnable.

Comme il n'y a aucun nombre défini les francophones devront soit négocier avec le gouvernement provincial pour qu'il donne des directives claires, soit retourner dans les cours de justice.



C'est une décision unanime qu'ont rendus les juges Gérard La Forest, Brian Dickson, Bertha Wilson, Claire L'Heureux-Dubé, John Sopinka, Charles Gonthier et Peter Cory. Les juges Antonio Lamer et Beverly McLachlin n'ont pas pris part à cette décision.

(Photo d'archives)

Lisez le deuxième des trois cahiers spéciaux sur l'éducation en milieu francophone hors Québec dans l'édition de cette semaine du journal LE FRANCO.

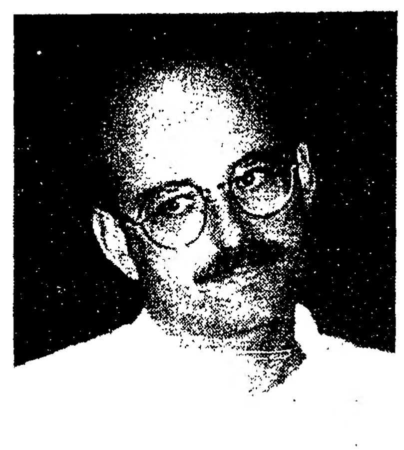
La cause Mahé-Bugnet en détails...

L'Association Georges et Julia Bugnet jubile

par JACQUES BEAUPRE

À Ottawa, 15 minutes après le dépôt du jugement, l'un des trois parents à l'origine de la cause Mahé-Bugnet, Angéline Martel s'exclamait: **On a gagné.** À Edmonton, un autre des trois parents, Paul Dubé parlait lui aussi de victoire. La décision de la Cour suprême met fin à six années de poursuites légales et pour la première fois le droit à la gestion scolaire est reconnu aux francophones hors Québec. La reconnaissance du droit de gestion était la principale revendication de l'Association Bugnet.







En octobre 1983, Angéline Martel, Jean-Claude Mahé et Paul Dubé déposaient une poursuite pour obliger le gouvernement de l'Alberta à reconnaître le droit à la gestion et à l'éducation des francophones. Six ans et demi plus tard, ils crient: Victoire!

Paul Dubé se dit particulièrement heureux que la Cour ait reconnu le droit de gestion et le droit pour les francophones hors Québec d'avoir une éducation de qualité au moins égale à celle de la majorité anglophone. Il se réjouit aussi que les juges aient reconnu de grands principes qui serviront d'outils aux francophones pour obtenir, dans les faits, leurs écoles et la gestion. Paul Dubé parle, par exemple, de la reconnaissance que l'école homogène est essentielle à la survie des minorités francophones et que l'article 23 existe justement pour garantir l'épanouissement linguistique et culturel de la minorité francophone en passant par la création d'écoles françaises.

Mais il y a plus que des victoires de principe croit l'Association Bugnet. Le jugement force le gouvernement albertain à reconnaître rapidement, dans les faits, les droits des Franco-Albertains. Le principe de l'égalité est aussi très important aux yeux de Paul Dubé parce qu'il enpêchera la province de continuer à exiger plus des francophones quand vient le temps de décider s'il y a assez d'élèves pour justifier la création d'une école ou d'une commission scolaire. Dans le cas d'Edmonton, l'Association Bugnet croit qu'il est encore possible d'obtenir un conseil scolaire. La Cour a décidé que 242 élèves n'était pas un nombre suffisant pour créer un conseil francophone mais il y a maintenant à Edmonton 764 élèves inscrits dans les écoles françaises et ce nombre, croit Paul Dubé pourrait être suffisant.

• Edmonton

Les autres réactions sont partagées

par JACQUES BEAUPRE

Si l'Association Bugnet jubilait, les autres organismes francophones avaient des réactions plus mitigées. La décision de la Cour suprême est perçue comme un pas de plus en avant mais il reste encore la question des nombres suffisants.

La Fédération des parents francophones de l'Alberta dit que «la décision de la Cour suprême représente une victoire, quoique partielle» parce que le plus haut tribunal du pays n'a pas défini la clause «là où le nombre le justifie». La porte-parole de la Fédération, Claudette Roy souligne que dans la pratique, ce sera encore au gouvernement provincial de déterminer ce que sera le nombre minimal pour obtenir une commission scolaire ou une école, ce qu'il n'a pas voulu faire depuis sept ans. La Fédération espère que le gouvernement Getty prendra toutes les mesures nécessaires pour que les francophones «puissent jouir d'un système d'éducation qui est à la mesure de leurs aspirations».

«JE NE SAIS MEME PAS SI ON PEUT PARLER DE VICTOIRE»
- France Levasseur-Ouimet

La présidente de l'A.C.F.A., France Levasseur s'est montrée la moins optimiste en disant ne même pas savoir si le jugement Bugnet pouvait être vu comme une victoire pour les Franco-Albertains. Le directeur du secteur éducation à l'A.C.F.A., Jean-Claude Giguère avait des propos plus mitigés. «On doit se dire heureux quand même de voir que la Cour suprême a reconnu que l'article 23 donne droit à la gestion scolaire». Il ajouté cependant que le jugement «ne va pas aussi loin qu'on voulait». Là aussi c'est l'absence de définition des nombres qui inquiète. L'A.C.F.A. demande au gouvernement de passer à l'action le plus rapidement possible, assez vite pour que les Franco-Albertains «aient les écoles de langue française qu'ils demandent pour septembre 1990».

L'A.C.F.A. demande que la province change la loi et établisse des règlements qui soient conformes à la décision de la Cour. Au niveau de la gestion, Jean-Claude Giguère n'a qu'une seule crainte, celle que les commissions scolaires se contentent de voter un budget pour les écoles françaises et qu'ils disent aux francophones de se débrouiller avec ces montants. Cela pourrait signifier que les francophones ne pourraient avoir les services spéciaux dont ils ont besoin, comme par exemple, des classes d'accueil.



Raymond Poirier

AMENDER L'ARTICLE 23

Au niveau national, la Fédération des francophones hors Québec demande que les premiers ministres amendent la constitution pour éliminer la clause «là où le nombre le justifie». La Commission nationale des parents francophones espèrent pour sa part que cet amendement ne sera pas nécessaire et que les premiers ministres provinciaux respecteront l'esprit du jugement Bugnet.

La Commission nationale des parents francophones s'est cependant réjouit de la reconnaissance du droit de gestion et de la qualité des services et considère que ce jugement «marque un tournant important dans l'histoire du pays». La Commission croit cependant elle aussi qu'en ne définissant pas les nombres la Cour crée des circonstances «qui rendront extrêmement difficile la reconnaissance dans les faits des droits de la minorité parce que ce sera encore les politiciens et les tribunaux qui devront juger cette question. Au rythme où vont les choses, croit le président de la commission, Raymond Poirier, il y aura encore après l'an 2000 des parents qui devront aller en Cour «pour obtenir la pleine reconnaissance, dans la vie de tous les jours de droits qui leurs sont garantis». Les parents de l'Ontario, du Manitoba et de la Colombie-Britannique ont pour leurs parts salué ce jugement. Les parents Franco-Colombiens disent qu'il faut célébrer ces nouvelles positives et «laisser à demain la tâche ardue de la reconnaissance de nos droits».

Le président de la F.F.H.Q., Guy Matte a reconnu que ce jugement pouvait être très positif en Alberta et pour les Franco-Manitobains mais il estime qu'«en ne définissant pas les nombres, la décision de la Cour suprême «va rendre les avocat riches à moins que le fédéral et les provinces s'entendent pour avoir un amendement» à l'article 23.

Enfin, le commissaires aux langues officielles, d'Iberville Fortier s'est réjouit de la reconnaissance du droit de gestion et de l'introduction du principe du droit à l'égalité. Il a comparé ce jugement à un code de déontologie pour les provinces pour qu'elles remédient à l'échelle nationale à l'assimilation. Quant à la notion d'échelle variable, Monsieur Fortier dit que cela donnera aux provinces «toute la souplesse dont elles ont besoin».

Réactions d'Ottawa

par JACQUES BEAUPRÉ et A.P.F.

Aux Communes, la ministre de la Justice kim Campbell a rappelé l'engagement de son gouvernement de soulever la question des droits de la minorité linguistique lors d'une conférence constitutionnelle qui suivra la ratification de l'entente du lac Meech. Le gouvernement canadien, dit-elle, «est prêt à collaborer avec les provinces et les territoires...»

Le député libéral et porte parole dans le dossier des langues officielles, Jean-Robert Gauthier s'est dit heureux de la reconnaissance du droit de gestion. Il est cependant contre ce qu'il a appelé la quantification du vote (là où le nombre le justifie). «J'ai toujours dit que la quantification des droits ne devrait pas se faire...» Il souhaite lui aussi un amendement de l'article 23.

Enfin, pour le sénateur et constitutionnaliste, Gérald Beaudoin le jugement reconnaît le principe de base que la minorité de langue officielle a le contrôle constitutionnel de ses écoles. La question, dit-il, est de savoir quelle forme prendra ce contrôle. Monsieur Beaudoin affirme par ailleurs qu'il n'y aura jamais de chiffre magique parce que les situations varient trop d'une région à une autre.

Le gouvernement albertain n'est pas pressé d'agir

par JACQUES BEAUPRE

Quelques minutes après l'annonce du jugement, le ministre de l'Éducation, Jim Dinning a déclaré que le gouvernement aurait besoin de temps pour étudier la décision de la Cour suprême. Monsieur Dinning s'est contenté de dire que le gouvernement ferait ce qu'il peut pour assurer la meilleure éducation possible à tous les Albertains mais qu'il fallait aussi tenir compte de ses capacités de payer. Le Premier ministre, Don Getty n'a pour sa part fait aucun commentaire. Le journal Le Franco a cependant appris de bonnes sources que le gouvernement avait créé un comité pour étudier le jugement et faire des recommandations. Ce comité serait formé de ministres et serait présidé par le Vice-premier ministre et ministre des Affaires intergouvernementales, Jim Horsman.

Plus tard, lors de la période des questions, Monsieur Dinning a déclaré qu'à son avis le jugement n'obligeait pas l'Alberta à créer des commissions scolaires francophones. En réponse à une question de la députée libérale et critique en matière d'éducation, Yolande Gagnon, le ministre Dinning a répondu qu'il était heureux que la Cour suprême ait reconnu, qu'à part certaines questions de gestion, les juges avaient conclu



Yolande Gagnon

que «l'Alberta avait agit justement» en ce qui concerne l'éducation des francophones. Il n'a cité aucun passage précis du jugement pour appuyer ses commentaires.

Par ailleurs en ce qui concerne l'abolition du règlement 490-82 qui stipule que l'anglais doit être enseigné au moins 300 minutes par semaine, le ministre a conclu que la Cour avait laissé une marge de manoeuvre à la province et «qu'il est certain que l'apprentissage de l'anglais respecte (fits) à 100% les valeurs et les coutumes des résidents de cette provinces». Nos élèves, dit-il, «doivent être compétents en langue anglaise».

Autre texte page 27

À la 3...

• Création d'un regroupement provincial

Journée provinciale des femmes francophones

par ELDA SAVOIE

La journée du 10 mars a été une journée de rencontre, d'échange d'information, de partage d'expérience pour les femmes venues de tous les coins de l'Alberta sous le thème «Les Albertaines se rencontrent».

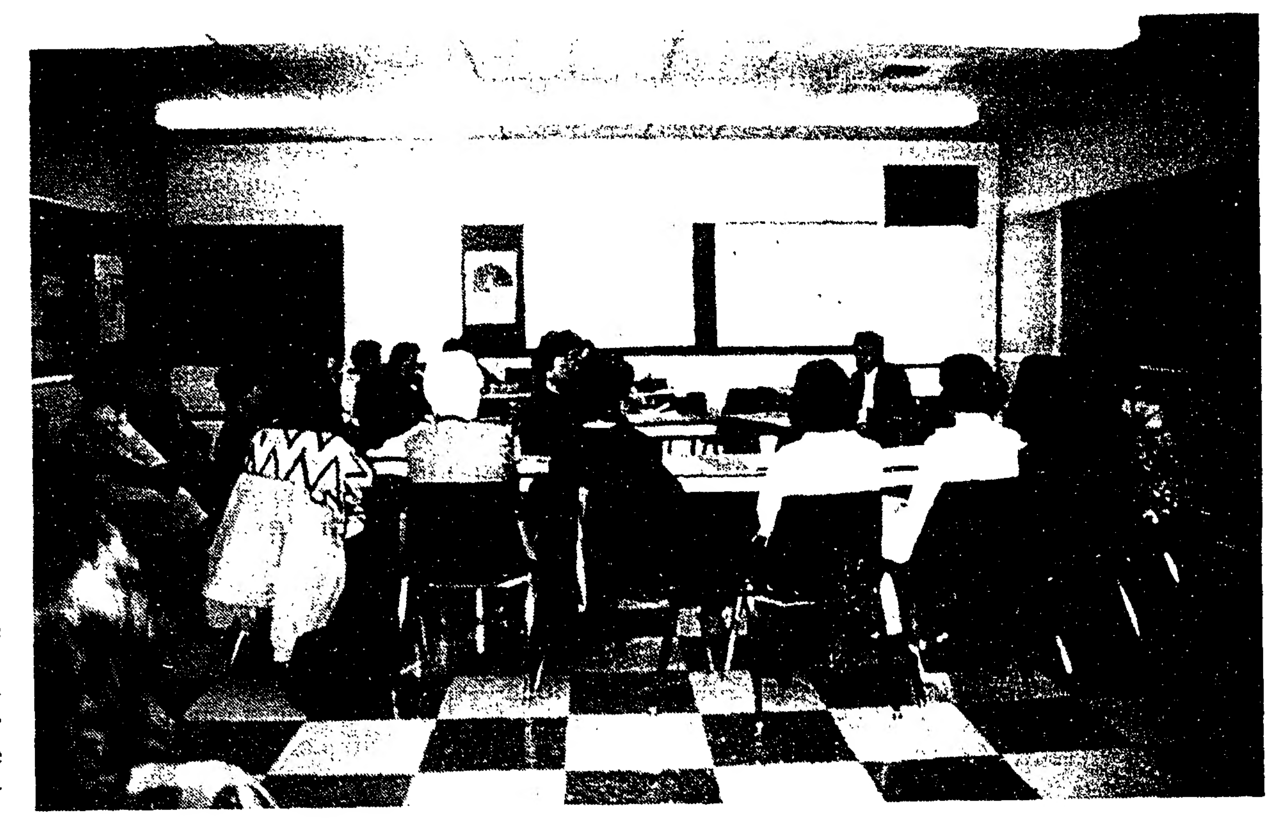
La rencontre réunissait des femmes de Lethbridge, Bonnyville, Saint-Paul, Grand Centre, Edmonton, Plamondon, Fort McMurray, Saint-Isidore. Quelle richesse de pouvoir parler avec nos consoeurs qui vivent à des kilomètres à la ronde et de connaître le travail que chacune effectue chez soi.

Les ateliers ont permis à chacune de prendre la parole et surtout de faire le point sur la situation des femmes. Que ce soit les mères de famille, les jeunes femmes, les femmes sur le marché du travail, les femmes aînées. Chacune a exprimé son point de vue sur le cheminement que les femmes effectuent dans la société. La journée fut remplie de soleil pour toutes celles présentes.

La fin de semaine a aussi permis la création d'un regroupement provincial des femmes francophones. Lors d'un atelier du dimanche qui a mené à la création de ce regroupement, les discussions ont tournées autour des questions suivantes: Quels sont les besoins? Comment allez rejoindre le plus de femmes possible? Quels projets aideraient à combler ces besoins?

Les femmes des régions rurales ou urbaines ont soulevé les mêmes points, entre autres: Le besoin d'information; connaître le travail de leurs consoeurs, s'appuyer dans leurs démarches futures et surtout pouvoir avancer à leur rythme et d'être encouragées par le regroupement.

Bravo!



Un autre atelier qui s'est avéré populaire: Que se passe-t-il dans ta communauté?
(Photo Elda Savoie)



Entre deux ateliers... la pause-santé. L'atmosphère était au dialogue.
(Photo Elda Savoie)



Dans l'atelier: Qui sommes-nous les jeunes Franco-Albertaines?, Sheila Risbud et Anick Giguère, toutes deux de l'exécutif de Francophonie jeunesse de l'Alberta écoutent les commentaires des plus jeunes et les conseils des plus expérimentées.
(Photo Elda Savoie)

• 10 mars

Les régions et le financement dominent le Conseil général de l'A.C.F.A.

par JACQUES BEAUPRE

La place des régions, le rôle de la Fondation de l'A.C.F.A. et le multiculturalisme ont le plus retenus l'attention lors du Conseil général du 10 mars. Le Conseil général est formé de l'exécutif provincial et des élus de chacune des régionales.

Les régionales se plaignent depuis longtemps d'être mal écoutées ou mal entendues par le Secrétariat provincial. Cette fois, c'est la programmation et la participation à l'assemblée annuelle de l'A.C.F.A. qui a servi de déclencheur.

Les régions les plus éloignées disent ne pas avoir les mêmes chances de participer à l'assemblée annuelle qui, une fois par année, donne les grandes orientations de l'A.C.F.A et élit l'exécutif provincial. Les régionales suggèrent donc, soit de tenir les assemblées générales, à tour de rôle dans chacune des régions, soit de financer la location d'autobus pour réduire les coûts de leur participation à l'assemblée générale. La formule de subvention du transport existe déjà, en Ontario par exemple, mais c'est une solution qui coûte chère alors que l'assemblée annuelle coûte déjà 9 000 $ à l'A.C.F.A.

À la suggestion de la présidente, France Levasseur-Ouimet, le Conseil général a décidé de créer un comité de restructuration de l'A.C.F.A. qui révisera les rôles et le fonctionnement de chaque instance de l'A.C.F.A. et fera des recommandations. Madame Ouimet dit qu'une restructuration s'impose parce que le rôle de l'A.C.F.A. change constamment. En plus de la question du rôle des régions, la francophonie, dit-elle, s'organise de plus en plus au sein de groupes d'intérêt (les jeunes, les personnes âgées, les parents, les centres culturels, etc.) Le comité devrait commencer ses travaux en mai et déposer ses recommandations au printemps de 1991, ce qui fait que tout changement pourrait être adopté lors de l'assemblée annuelle de l'an prochain.

L'importance de répondre aux besoins des régions est aussi ressortie au niveau de la programmation 1990-91. Les régions veulent être plus impliqués dans l'élaboration des choix de programmation. Les délégués au Conseil général ont voté majoritairement (13-9) pour prendre une journée par année pour étudier la programmation de façon à ce qu'elle reflète les besoins et les désirs des membres de l'A.C.F.A. Lors de l'adoption de la dernière programmation, en décembre 1989, les régions n'avaient pas eu le temps d'étudier le document et s'étaient offusquées de certaines propositions déposées par le Secrétariat provincial.

LA FONDATION

La Fondation de l'A.C.F.A. a aussi retenu l'attention. La Fondation dispose maintenant de 6 à 7 millions $ et remettra cette année, environ 458 000 $ au Secrétariat provincial. La perception de plusieurs délégués est que les administrateurs du fonds ne sont pas assez à l'écoute des besoins de la francophonie et qu'ils attachent trop d'importance à faire augmenter la valeur du fonds de la Fondation. Certains disent qu'il pourrait y avoir un meilleur équilibre entre les besoins actuels et les besoins futurs. À quoi sert de faire grossir le fonds de la Fondation, s'est exclamé un délégué, si dans 10 ans et n'y a plus de Franco-Albertains pour en profiter?

(suite en page 5)



Denis Collette et Denis Lord ont reçu des plaques-souvenirs de l'A.C.F.A. pour souligner respectivement le 40e anniversaire de CHFA et le 20e de CBXFT. Le gala de CBXFT aura lieu le 31 mars.

Mahé-Bugnet remporte la victoire

Après des années de lutte et de frustration, le groupe Mahé-Bugnet crie enfin VICTOIRE. La décision historique de la Cour suprême du Canada change à tout jamais le système scolaire non seulement en Alberta mais partout au Canada.

Cette décision aidera les francophones hors Québec à avoir leurs écoles et la gestion de ces dernières et les anglophones du Québec à préserver ce qu'ils ont déjà.

Le groupe Mahé-Bugnet a fait preuve de confiance, de persévérance, de ténacité et a donné l'exemple à tous les francophones hors Québec. Il fallait passer par l'appareil judiciaire complet pour enfin savoir à quoi s'en tenir avec l'Article 23 de la Charte.

Il est vrai que la Cour suprême n'a pas répondu à une question en particulier, celle de la clause de la condition du nombre. La Fédération des francophones hors Québec et certaines associations provinciales dont l'A.C.F.A. et la F.P.F.A. disent que c'est un gain partiel parce que la Cour suprême, selon elles, n'a pas clarifié la clause de la condition du nombre dans l'Article 23 qui devra être précisée avec le temps et chaque cas particulier soumis aux tribunaux.

Ce que les francophones hors Québec ont gagné dans ce jugement c'est qu'avant le 15 mars ils ne savaient même pas s'ils avaient droit à des écoles françaises et à leur gestion. Ils en étaient convaincus, mais légalement ils restaient incertains. Aujourd'hui ils savent à quoi s'en tenir et les différents niveaux de gouvernement aussi.

On sait que l'Article 23 mentionne: «... là où le nombre le justifie» et que ce petit bout de phrase reste toujours ambiguë pour tous les Canadiens.

Éditorial

Or, comment voulez-vous que la Cour suprême réponde à une question qui ne lui a pas été directement posée. On nous dira que dans la cause Mahé-Bugnet la porte était ouverte pour que la Cour suprême réponde, mais il faut réaliser en regardant les différentes causes présentées à la Cour suprême, que cette dernière ne répond qu'à des questions très directes et claires. La cause des parents de Saint-Paul devrait permettre éventuellement de répondre avec un peu plus de précision à la fameuse question du nombre mais, encore là, spécifiquement pour le cas de Saint-Paul. Ces précisions accumulées pourraient faire jurisprudence et servir de base pour les causes à venir.

Il faut toutefois reconnaître que la Cour suprême, dans sa décision, donne certaines indications en ce qui concerne le nombre. Elle dit bien que le nombre «un» n'est pas suffisant pour créer une école française. Elle dit aussi que 242 étudiants (chiffre de 1983) c'est suffisant pour que les francophones d'Edmonton gèrent leurs propres institutions scolaires.

L'Association canadienne-française de l'Ontario (A.C.F.O.) et le Sénateur Gérald Beaudoin, constitutionnaliste renommé, s'entendent pour dire qu'il n'y a pas de chiffre magique et jamais la Cour suprême n'imposera de chiffre exact aux provinces à cause de la particularité de chaque région du Canada. Les Franco-Ontariens se réjouissent de la décision car ils savent très bien qu'ils ont le nombre suffisant d'étudiants pour former des conseils scolaires francophones.

La décision ne répond évidemment pas à toutes les attentes et à toutes les questions. Il faudra retourner jusqu'en Cour suprême plusieurs fois au cours des prochaines années. Mais déjà cette décision est une très bonne nouvelle et un grand pas en avant. Elle est surtout importante pour le moral des troupes francophones hors Québec qui ont essuyé de nombreux revers au cours de la dernière décennie.

Il faut tirer le meilleur parti possible de cette décision et aller chercher fièrement le maximum que la Cour nous accorde et pas question de céder un pouce de terrain. De plus, il faudra veiller à ce que le gouvernement Getty et son ministre de l'Éducation Jim Dinning passent à l'action dans le plus bref délai, c'est-à-dire dès la présente session, pour mettre en place la structure nécessaire permettant aux Franco-Albertains de gérer et d'opérer leurs propres écoles.

PIERRE BRAULT

Commentaire

Le spectre de la peur

Il n'y a aucune surprise. Comme il fallait s'y attendre, certains éditorialistes de la presse écrite anglophone refusent tout simplement de reconnaître l'existence des Canadiens de langue française et même des minorités visibles et invisibles et vont jusqu'à jouer le jeu de l'APEC ou du CoR.

Ils ne réalisent pas que les Franco-Albertains luttent pour des droits que leur confère la Charte des droits et libertés du Canada et en particulier l'Article 23, au domaine de l'éducation dans leur langue maternelle, le français.

Ils n'ont probablement pas pris le temps de lire attentivement la documentation relative à la décision et parlent à tort et à travers.

Ils disent que la décision de la Cour suprême dans la cause Mahé-Bugnet allouant aux Franco-Edmontoniens le droit à la création et à l'administration de leur propre système scolaire, donne aux francophones un statut particulier. Ce qu'il ne faut pas entendre! Selon eux, 750 étudiants francophones sur un total possible de 3 750, ne justifient pas la création de deux écoles françaises.

Ces journalistes anglophones ne réalisent pas que la plus haute instance juridique du pays a reconnu publiquement à la minorité francophone hors Québec et anglophone au Québec un droit spécifique, qui lui permet tout simplement de gravir un autre échelon de son ascension vers une vie de citoyen de première classe et qui de toute manière était déjà reconnu dans la Charte. Cette décision a pour but principal de placer le citoyen francophone sur le même pied d'égalité en ce qui concerne l'éducation que le citoyen anglophone qui, naturellement, sans avoir à lever le petit doigt, a ce droit sur un plateau d'argent. Et ces éditorialistes soulèvent le spectre de la peur. Selon eux, cette décision met les francophones d'Edmonton en position de force face au Conseil municipal même si le nombre ne le justifie pas. Pour eux, il n'y a probablement qu'un pas à faire pour que les francophones marchent sur l'hôtel de ville pour réclamer que la ville soit proclamée bilingue, ce qu'ils n'ont jamais eu l'intention de faire. Jan Reimer devra probablement à ce moment-là, demander à Don Getty de demander à Brian Mulroney de déclarer les mesures de guerre? Ce qui est encore plus atroce, une vraie torture, c'est que les électeurs francophones d'Edmonton utiliseront le même bulletin de vote que les contribuables anglophones pour élire leurs propres conseillers scolaires lors de la prochaine élection municipale. Quelle insulte faite à la majorité anglophone et quel gaspillage d'argent!

Et ce n'est pas du gaspillage d'argent que d'entretenir un conseil scolaire albertain pour 19 ou 25 étudiants anglophones? Certains laissent même entendre que c'est de la faute des francophones si les étudiants anglophones se retrouveront probablement dans des classes de 32 élèves l'automne prochain. Il faut quand même pas charrier. Les francophones ont prouvé depuis très longtemps qu'ils ont le dos très très large, mais il ne faudrait quand même pas leur attribuer tous les crimes de la terre.

Justice est rendue et la majorité anglophone doit reconnaître positivement, en toute démocratie, le droit des francophones à une éducation dans leur langue maternelle où elle peut aussi chiâler, c'est son droit et son choix, mais doit se rendre à l'évidence que le plus haut tribunal du pays a tranché la question.

Pierre Brault

Lettres ouvertes

Des manuels scolaires en français

Monsieur le Rédacteur en chef,

Je voudrais exprimer mon opinion sur le sujet des manuels scolaires français utilisés présentement.

Moi je suis une étudiante française. Les manuels de la huitième à la douzième ne servent pas du tout à t'aider à écrire. Tout ce qu'il y a dedans, ce sont des questions de compréhension. Dans les classes d'immersion, il y a plus de grammaire.

Je pense que le ministre de l'Éducation devrait faire quelque chose. Si les adultes veulent qu'on ait une bonne éducation, ils devraient nous procurer des manuels plus adéquats.

Mes salutations distinguées.

Juanita Roy
Bonnyville, Alberta

Pensée de la semaine...

Au fond de chacun de nous, il y a un petit cow-boy et un coin de Far West

(Louis L'Amour)

Une taxe sur les produits et services, OUI ou NON?

Vous êtes-vous arrêté pour penser aux problèmes et aux bénéfices de la TPS? Moi je l'ai fait.

Le problème majeur est que le public doit payer une taxe de 7% sur tout ce qu'il achète, sauf la nourriture de base comme le lait, le pain, les oeufs etc. C'est à dire, par exemple, si tu achètes un poulet dans le magasin, tu ne paies pas la taxe, mais si tu vas au restaurant et tu achètes un poulet pour dîner là, tu dois payer la taxe. Où, si tu vas avoir une fête, et tu veux des hors-d'oeuvre, tu peux acheter les ingrédients et le faire toi-même, tu peux payer le fournisseur, plus la taxe. Le dernier exemple, c'est que supposant que tu aies des dents difformes, tu dois payer l'orhodontiste environ 3 000 $ plus 210 $ en taxe. Alors, les gens d'affaires sont, en général, contre la taxe sur les produits et services.

La plupart des citoyens du Canada sont contre la TPS, naturellement, mais un petit pourcentage de citoyens la veulent pour réduire le déficit. Mais non pour que les politiciens puissent faire des promesses pour l'élection sivante, parce que le gouvernement aurait beaucoup d'argent pour dépenser et tout ça augmenterait le déficit...

Aussi, les autres provinces ont des taxes de vente déjà. En Colombie-Britannique, c'est 6%, en Saskatchewan et au Manitoba, c'est 7%; en Ontario 8%, au Québec 9%; en Nouvelle-Écosse et à l'Île-du-Prince-Édouard, c'est 10%; au Nouveau-Brunswick, 11% et à Terre-Neuve, 12%. Supposant que tu ailles chez l'orthodontiste à Terre-Neuve, tu dois payer environ 3 000 $ et environ 600 $ de plus en taxes...

La population canadienne est divisée. Environ 80% des personnes la détestent et l'autre 20% veulent la taxe, seulement si c'est pour l'utiliser à réduire le déficit. (beaucoup de gens ne se fient pas aux gouvernants).

En conclusion, j'espère que le gouvernement du Canada prendra la décision qui aidera davantage tous les Canadiens.

Pierre Goyette,
7e année,
école Marguerite d'Youville
Saint-Albert, Alberta



Journal hebdomadaire publié le vendredi au service des francophones de l'Alberta depuis 1928.

APF Association de la Presse francophone

Directeur-rédacteur: Pierre Brault
Adjointe-administrative: Micheline Brault
Journaliste: Jacques Beaupré
Correspondant national: Yves Lusignan
Mise en page: Michel Raymond
Photocomposition: Denise Lamoureux

Toute correspondance doit être adressée à:
Le Franco
8923, 82e Avenue
Edmonton (Alberta)
T6C 0Z2
Tél.: (403) 466-6581

Abonnement d'un an: 15$ · Étranger: 25$
Courrier de deuxième classe · Enregistrement 1881

Les membres de l'Association canadienne-française de l'Alberta sont automatiquement abonnés au journal en payant leur cotisation à l'ACFA.

L'hebdomadaire Le Franco est imprimé sur les presses de **Westweb Press** à Edmonton, Alberta.

La F.F.H.Q. demande une loi sur la radiodiffusion avec plus de mordant

A.P.F. - Les francophones hors Québec veulent que le nouveau projet de loi sur la radiodiffusion reconnaisse formellement les radios communautaires comme une composante du système canadien de radiodiffusion, au même titre que le secteur public et privé.

La Fédération des francophones hors Québec, qui comparaissait devant le comité législatif qui étudie présentement le projet de loi C-40 sur la radiodiffusion, estime que la radiodiffusion communautaire est un élément de plus en plus important pour les communautés franco-canadiennes. Elle demande donc pour ces radios un statut égal dans la loi à celui qui est accordé aux services publics et privés. Le projet de loi C-40 fait abstraction des radios communautaires dans sa définition du système canadien de radiodiffusion. Il existe déjà des radios communautaires francophones en Ontario, au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse.

Mais ce que les dirigeants de la F.F.H.Q. demandent avant tout, c'est «une loi avec plus de mordant». Une loi finalement qui permettrait aux communautés francophones de l'extérieur du Québec d'avoir accès à une gamme de services dans leur langue sans devoir à chaque fois prouver qu'elles ont droit à un minimum de services. Pour ce faire, la F.F.H.Q. veut qu'il soit écrit noir sur blanc dans le projet de loi l'obligation d'offrir des services «dans les deux langues officielles».

L'Association canadienne de télévision par câble est toutefois venue dire aux membres du comité qu'il n'était pas question pour elle de se faire imposer l'obligation d'offrir des services additionnels. Le projet de loi prévoit que le C.R.T.C. peut obliger le titulaire d'une licence à offrir certains services de programmation.

Selon cette association qui regroupe 545 membres, les abonnés sont déjà frustrés et mécontents de devoir payer pour des services qu'ils ne veulent ni ne regardent par suite de la politique du C.R.T.C. en matière de services spécialisés. «Toute nouvelle imposition de frais additionnels ne ferait qu'envenimer la situation à l'égard des abonnés», avertit l'association.

Mais existe-t-il un véritable auditoire francophone à l'extérieur du Québec? Il semble bien que oui. Selon les données fournies par Médiastat et utilisées par la F.F.H.Q., la chaîne TV-5 comptait, tenez-vous bien, plus de un million d'abonnés à l'extérieur du Québec à l'automne 1989! Le signal TVA avait 590,000 abonnés hors Québec, suivi de MusiquePlus (139,324), Canal Famille (16,198) et le Réseau des Sports (5,146).

D'autre part, la F.F.H.Q. estime que le projet de loi offre une porte de sortie pour la Société Radio-Canada, qui lui permettra toujours d'invoquer la disponibilité des moyens pour ne pas offrir le service aux communautés francophones minoritaires. Les francophones de l'île de Vancouver, des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon n'ont présentement pas accès à Radio-Canada. Dans ces deux derniers cas, les dirigeants de la Société d'État ont toujours prétexté un manque d'argent pour justifier leur décision de ne pas offrir le service en français. Or selon la F.F.H.Q., le Secrétariat d'État serait justement prêt à financer le coût des installations qui permettraient aux francophones des T. N.-O. et du Yukon de capter la télévision d'État en français. Le problème, c'est que Radio-Canada refuserait même d'assumer les frais d'entretien de l'équipement.

Conseil général

(suite de la page 3)

L'A.C.F.A. demande que des administrateurs de la Fondation viennent répondre à leurs questions lors du prochain Conseil général, en mai.

LE BUDGET

La discussion sur la Fondation a aussi mis à jour un changement d'orientation dans le budget de l'A.C.F.A. qui est estimé à 1 273 000 $, pour 1990-91.

L'A.C.F.A. veut donner moins d'argent au journal Le Franco et à la Librairie le Carrefour. Le Franco recevrait 65 000 $ au lieu de 75 000 $ et Le Carrefour devrait se contenter de 69 000 $ au lieu de 95 000 $ et ce même si Le Carrefour prévoit acheter de nouvelles vidéocassettes et desservir deux régions où il n'y a pas présentement de régionale de l'A.C.F.A. Les réductions au budget du Carrefour proviendraient surtout de l'élimination du déficit.

L'argent épargné irait dans les projets spéciaux pour les régionales, (+10 000 $), dans le projet Visibilité, fierté et identité (qui passe de 10 000 $ à 15 000 $), dans une tournée au Québec pour l'automne 90 ou le printemps 1991 (15 000 $) et pour le Secrétariat provincial (salaire et administration) qui aura 145 650 $ au lieu de 112 000 $.

L'orientation suivie dit la présidente, France Levasseur-Ouimet est que les services devront apprendre à vivre avec moins d'argent parce que l'A.C.F.A. doit répondre à plus grand nombre de besoins alors que le financement n'augmente pas beaucoup. La présidente veut consacrer plus d'argent à la visibilité de l'A.C.F.A. et des francophones ce qui explique l'accroissement du budget Visibilité, fierté et identité et la tournée au Québec.

La projet Visibilité prévoit une présence plus fréquente de l'A.C.F.A. lors d'événements spéciaux (anniversaire, funérailles, tournois provinciaux, etc.), l'organisation d'une semaine des bénévoles, le dévoilement de statues ou plaques commémoratives, comme ce fut le cas pour le Père Végréville et le projet de recherche historique. Les 15 000 $ qui proviendront de la Fondation serviront à payer des dépliants, des collants, des bustes, des plaques commémoratives, etc.

LE MULTICULTURALISME

Enfin, le Conseil général a aussi abordé de nouveau la question du multiculturalisme, une question qui a divisé les régionales dans le passé et qui a été remise à plusieurs reprises.

La proposition de politique sur le multiculturalisme doit être discutée lors du prochain Conseil général.

Nouvelles régionales

• Saint-Paul

Encore un mardi en fête au Centre culturel

par ARLETTE DHUICQUE

Les mardis après-midi sont toujours bien animés au Centre culturel et ce mardi 27 février ce fut un vrai jour de fête.

L'A.C.F.A. avait mis à la disposition des Femmes chrétiennes les locaux du Centre culturel. Elles offraient un repas de crêpes et saucisses grillées aux personnes de l'Âge d'Or et à tous ceux voulant y participer, en l'honneur du Mardi Gras et aussi de la Saint-Valentin qui n'avait pu être célébré en son temps, vu le grand froid de cette journée-là.

La journée débuta à la cathédrale de Saint-Paul par un temps d'écoute et de réflexion sur une causerie enregistrée du Père franciscain J. Jacques Gâreau, ayant pour thème: Le bonheur est pour toi.

Pendant ce temps, dans les cuisines du Centre culturel, bien des bénévoles s'activaient déjà pour préparer le repas.

Deux jeunes Françaises Michelle et Isabelle offraient des crêpes fines, à la française, aux enfants de l'École enfantine. Ceux-ci les avaient aidés à casser les oeufs et à préparer la pâte. Puis, assis autour de la grande table, ils ont appris à rouler leur crêpes et aussi à les manger sans trop se salir, avec l'aide de ces deux bénévoles et leur maîtresse.

Les bénévoles des Femmes chrétiennes ont pris la relève et, cette fois, de grandes chaudières de pâte ont été préparées pour les grandes personnes. Ces dames étaient nombreuses, certaines tournaient la pâte, d'autres coulaient les crêpes à cuire, d'autres faisaient griller de grands plats de saucisses. Enfin dans la grande salle de banquet, certaines dressèrent les tables. Une centaine de personnes étaient présentes. Il y avait aussi des petits invités, la classe de Mme Simone Marshall de l'École élémentaire. Ils ont eu droit à des petites tables individuelles et se sont montrés sages pendant tout le repas.

Ensuite, Mme Gertrude Larochelle présenta son programme de la Saint-Valentin. Elle invita tout le monde à chanter avec elle, de belles chansons consacrées au thème «Amour et Partage», chansons d'amour et d'espoir et de remerciements à tous ceux qui savent aimer.

Chaque chanson était l'objet de petits jeux auxquels tous ont pris part. De nombreux gagnants ont reçu de belles boîtes de la Saint-Valentin, des chocolats et du sucre à la crème.



La remise d'un four à micro-ondes au Père Croteau était une façon pour les aînées de Saint-Paul de souligner le travail de celui qui s'est dévoué pour eux et elles durant de nombreuses années. *(Photo Arlette Dhuicque)*

Divers autres cadeaux ont été offerts ainsi que des coupons repas, offerts par les principaux restaurants et divers organismes de la localité.

Au titre du Mardi gras, une reine fut nommée: Soeur Agnès Lafrance. C'est avec beaucoup d'amabilité qu'elle remit de beaux cadeaux à de nombreux gagnants. Au milieu de l'entrain général, M. Alphonse Brousseau entonna des chansons à répondre et tout le monde participa à ces vieilles chansons françaises.

Cette journée de fête, fut aussi l'occasion de remettre au Père Edmond Croteau le cadeau des personnes du 3e âge pour lesquelles il s'est dévoué comme aumônier durant de nombreuses années. Ce cadeau, un four à micro-ondes était accompagné d'une carte de la Saint-Valentin où plus de 77 coeurs de dames étaient représentés. Le Père Croteau, touché par cette attention, remercia l'assemblée avec émotion.

Cette journée de fête se continua, dans la salle consacrée à «Portes Ouvertes», par la projection d'une vidéocassette: «L'évasion de M. Jésus», apportée par Soeur Agnès Lafrance.

Puis, en attendant le cours de danses de ligne, certains ont joué aux cartes, regarder des magazines, les nouveaux, ceux apportés par certains pour en faire bénéficier le reste de la communauté.

Le cours de danses fut encore un succès, ces dames furent nombreuses mais Lise Blouin déplore que les Messieurs n'y participent pas encore. Ce cours s'adresse à eux aussi. La danse est pour tout le monde, qu'ils ne l'oublient pas.

Ce mardi 27 février, fait de chants, de danses et de beaucoup de joie nous le devons à toutes les Femmes chrétiennes et nous les remercions d'autant contribuer au rassemblement de notre communauté dans notre Centre culturel de Saint-Paul.

• Nomination

Le Père Roy redevient curé à Saint-Albert

par LUCIENNE BRISSON

Depuis la fin de janvier 1990, le Père Al Roy, O.M.I., a été nommé curé à Saint-Albert pour la seconde fois.

Le Père Roy est né le 24 avril 1936 à Morinville en Alberta, du mariage de M. et Mme Eugène (Lena Tailleur) Roy.

Il a commencé son expérience scolaire chez les Filles-de-Jésus, au Couvent Notre-Dame de Morinville, où il étudia une année seulement. Par la suite, il fréquenta l'école Thibault du même endroit pendant six ans. Ces dernières années terminées, il poursuit ses cours supérieur et classique au collège Saint-Jean d'Edmonton, aujourd'hui la Faculté Saint-Jean.

L'appel du Christ sans doute, se faisant de plus en plus clair et persistant, à 19 ans soit en 1955, il entre au noviciat des Oblats de Marie-Immaculée, à Saint-Norbert au Manitoba.

Au bout d'un an à ce dernier endroit, la décision finale est prise et c'est à Lebret en Saskatchewan, (toujours chez les Oblats) que, étape par étape, il ira recevoir la formation qui l'acheminera vers le sacerdoce.



Père Al Roy, O.M.I.

Il est ordonné prêtre Oblat, le 24 juin 1961. Le lendemain, il dit sa première messe en l'église Saint-Joachim à Edmonton.

Ce premier acheminement accompli... études et obédiences se succéderont.

Ainsi, dès le mois de septembre suivant il figure parmi les étudiants en éducation à l'Université d'Ottawa. De là, il revient à Edmonton, où il est professeur en Sciences Sociales à la Faculté Saint-Jean, pour une période de cinq ans. Après des études à Rome et à Ottawa, il revient à Edmonton. Il est alors conseiller au Family & Juvenile Court pendant six ans. Toujours à Edmonton, l'école J.H. Picard profite de son expérience en Sciences Sociales, puisqu'il en assumera le rôle de professeur pour la courte durée d'un an.

En 1983, pour la première fois il est curé à Saint-Albert jusqu'en 1988. Il retourne à Edmonton pour faire du travail auprès des Oblats, plus précisément à la Maison Nicodème. Cette maison est un pré-noviciat pour les jeunes hommes aspirant à la vie religieuse. L'Institution est maintenant installée à la Maison des Retraites de Saint-Albert.

En 1988, il est victime d'une intervention chirurgicale à coeur ouvert, à quatre pontages, suivie d'un repos forcé de février à mai. Jusqu'en juillet de la même année, il aidera au Père Gary LaBoucane, O.M.I., alors curé à Saint-Albert. À partir de cette date, il est curé à la paroisse Sacré-Coeur d'Edmonton jusqu'à la fin janvier 1990 et revient curé à Saint-Albert.

L'histoire des Oblats dans l'Ouest

MARS

18	19	20	21	22	23	24
1939	1890	1868	1961	1922	1854	1891
DECES DU PERE CONSTANT FALHER OMI	ORDINATION DU PREMIER PRETRE EN ALBERTA, LE PERE EDWARD CUNNINGHAM	ERECTION DE LA PROVINCE OBLATE D'ALBERTA-SASKATCHEWAN	DECES DU PERE ULDERIC ROBERT OMI	LE PERE LAROSE ENTREPREND CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE EGLISE DE SAINT-ALBERT	MGR TACHE ET P LACOMBE DECIDENT DU NOM DE ST-JOACHIM POUR LA MISSION DU FORT EDMONTON	ABBE J-B-MORIN ARRIVE A CALGARY AVEC SON PREMIER CONTINGENT DE COLONS

• Sadie Pashak

À Calgary, on fête une vraie pionnière

par SUZANNE SAWYER

À la regarder, personne n'aurait pu deviner que Madame Sadie Pashak fêtait son 95e anniversaire de naissance le 3 mars, ici à Calgary.

Cette petite dame très sympathique, aux cheveux blancs et aux yeux souriants, sème le bonheur partout où elle passe, on me dit, et ce samedi après-midi, une cinquantaine de gens se réunissaient pour la fêter.

La salle de réception de la Villa Jean Toupin où Madame Pashak réside depuis 1981, se prêtait bien à l'occasion. Alice et Laurier Labelle, concierges de la Villa depuis septembre 1987, étaient parmi les invités. Ils la tiennent bien à coeur. «À 95 ans, elle se rend à la messe tous les matins à l'église Sainte-Famille juste à côté de la Villa Jean Toupin sur la 5e Rue sud-ouest;» me disaient-ils. «Elle aime bien magasiner chez Eaton's, situé à une dizaine de coins de rues d'ici et elle s'y rend régulièrement à pied. Madame Pashak a très bon coeur et on l'apprécie beaucoup».

Le Père Jacques Joly, O.M.I., était aussi un des invités. Suivant la réception, il fit une mention spéciale de félicitations à la messe de 5 heures.

Madame Pashak est née à Toronto en 1895. Elle fit ses études à Toronto et Hamilton où elle devint enseignante. Après avoir travaillé en Ontario jusqu'en 1924, elle décida de venir enseigner dans l'Ouest, tout d'abord à Lethbridge. Elle enseigna par la suite à Calgary jusqu'à l'âge de 70 ans! En mars 1924, elle est venue ici pour participer à la convention annuelle des professeurs. C'est



Sadie Pashak

alors qu'elle rencontra son futur époux, Joe Pashak, natif du Minnesota aux États-Unis. «Ce fut le coup de foudre» me raconta-t-elle, le regard lointain et un tendre sourire aux lèvres. «On s'est vite fiancé et puis on s'est marié le 9 octobre de la même année».

Ce fut une union de bonheur et d'amour comblée par l'arrivée de six enfants dont deux filles jumelles. Un cruel destin lui vola les jumelles à un très jeune âge. Ses quatre autres enfants par contre, ont rempli sa vie de joie et de bonté. Ses trois fils, Tom et Bill qui demeurent ici, et Terry en Colombie-Britannique, prennent bien soin d'elle, seule depuis le décès de son mari en 1981. Terry est propriétaire d'une résidence à Palm Springs et sa mère lui rend visite annuellement. Sa fille, Madame Catherine Heisler, demeure aussi en Colombie-Britannique. À 65 ans, c'est évident qu'elle tient de sa mère avec ses manière douces et son apparence remarquablement jeune. J'aimerais bien savoir quel est leur secret...

Ça fait chaud au coeur de rencontrer une telle dame ainsi entourée de sa famille et d'amis intimes pour célébrer un anniversaire que trop peu de gens ont la chance de fêter. J'espère un jour avoir le privilège d'en faire autant.

Merci bien de m'avoir invité et encore une fois...

BON ANNIVERSAIRE MADAME PASHAK!

• Saint-Albert

Un concert historique d'orgue à l'église paroissiale

par LUCIENNE BRISSON

Le vendredi 2 mars dernier, un grand nombre de personnes de la région se sont rendues à l'église paroissiale, afin d'entendre un récital joué sur un orgue «Baldwin D 422», de très haute qualité classique.

Mme Ina Slater Grapenthin, universellement connue en musique religieuse, professeur de musique à l'université Kutztown de Pennsylvania, et diplômée Bachelière dans le même domaine de l'université de Michigan E.-U., a par un excellent doigté, fait vibrer l'assistance dans des pièces telles que; Praise to the Lord, par P. Manz; Noël, par L.C. Daquin et Prelude in Fugue D. Minor, par J.S. Bach, pour ne nommer que celles-là.

Pour donner suite à ce magnifique programme, Messieurs Paul et Lucien Loriau, connus dans toute la province et même au-delà, ont respectivement chanté: le Panis Angelicus et Dans ta belle maison. Ils sont revenus ensemble cette fois pour exécuter: Lord's Prayer. Quelles splendides voix!

Mme Grapenthin a touché l'orgue dans quatre autres pièces dont: Fantasy on «Holy Holy Holy» par P. Post; Toccata Man Symphonie V. par C. Widor».

La compagnie Baldwin «orgues et pianos» a débuté en 1862 et son produit est reconnu aujourd'hui dans le monde entier.

Monsieurs Guy Loriau d'Edmonton et Donald Vaugeois un co-paroissien, ont formé équipe et dirigent cette compagnie depuis 1985. Elle est la plus importante dans tout l'Ouest du pays de par sa qualité et le choix qu'elle peut offrir.

À cause de la supériorité de son acoustique, l'église de Saint-Albert est la seule, où actuellement on pouvait faire connaître ce nouvel orgue de «High Résolution Voice Print Technology». C'est donc pour la paroisse aussi bien que pour la compagnie Baldwin, un événement historique.

Un camion désigné spécialement pour transporter ce magnifique orgue a quitté Ohio, dix jours avant d'arriver à destination, soit à Saint-Albert. Six haut-parleurs spéciaux ont également été expédiés pour parvenir à Saint-Albert le 28 février dernier. M. Henri Alain, ingénieur en acoustique et organiste bien connu a fait l'installation de tout l'équipement, aidé de M. Donald Vaugeois.

La famille Vaugeois, la communauté francophone de Saint-Albert et celle d'Edmonton, ont donc raison d'être fières du succès des leurs.

Le lendemain Mme Grapenthin, a une fois de plus déployé sont talent, en donnant un genre de cours (d'orgue) à une trentaine d'organistes de la région, dont Mmes Yvette Nobert et Raymonde Schile, de la communauté francophone et Mme Bertha Kennedy de la paroisse anglaise.

Par décision de M. Donald Vaugeois, les bénéfices vont à la paroisse. Peut-être... pour un nouvel orgue? On ne sait jamais! La diplomatie, après tout, c'est une très belle qualité.

Arts et spectacles

Le rideau tombe sur une autre saison d'improvisation

par JACQUES BEAUPRE

Avec le gala de la Ligue locale d'improvisation de Calgary vient de prendre fin une autre saison d'improvisation franco-albertaine. Cette saison restera marquée bien sûr par le 2e tournoi provincial, par la formation d'un premier groupe à Lethbridge et la disparition des équipes du nord de la province. Peut-être influencé par la nature même de l'improvisation qui fait appel à l'imagination et à la créativité, les saisons se suivent et ne se ressemblent pas.

Le clou de la saison fut bien



Le 2e tournoi provincial fut le clou de la saison. Ici Claude Bernatchez et Isabelle Craig d'Edmonton jouent avec une improvisatrice de Lethbridge. *(Photo François Pageau)*

sûr le 2e tournoi provincial où, de peine et de misère, la sueur les innondant de partout, les joueurs de Calgary l'ont remporté 9 à 8 en finale contre l'équipe d'Edmonton. Pour Lethbridge qui a fini 3e et l'école Sainte-Anne 4e (c'est la dernière fois que je parie sur eux) c'était une première apparition fort remarquée.

La grande nouveauté est sans doute venue de Lethbridge où les premiers germes de la plante sauvage et contagieuse de l'improvisation ont fait leur apparition. Oubliés au milieu des champs de blé (ha?) les francophones de Lethbridge ont surpris tout le monde.

Mais si on a pas eu de véritable saison, dit l'agent de développement communautaire, Pierre Bourbeau, on a voulu former une ligue. Il y a eu 8 ou 9 joueurs intéressés et ceux-ci ont participé à des ateliers donnés dans le cadre du programme Artistes en résidence et à deux joutes amicales avec des joueurs de Calgary. Selon Pierre Bourbeau il existe un noyau et une bénévole, Carole Babin tentera de tout faire repartir en septembre 1990.

A Calgary, le ligue a changé de visage et de résidence. La formule d'une période de théâtre a été abandonnée et la Ligue locale d'improvisation de Calgary a déménagé dans les nouveaux locaux de la Société de théâtre. Mais la saison de Calgary se résume surtout par un regain de popularité et de visibilité dit l'arbitre en chef, Robert St-Pierre. Le tournoi provincial a attiré 250 personnes, dont plusieurs visages inconnus. Ce tournoi a aussi permis d'impliquer la télévision communautaire et le journal de l'Université de Calgary, ce qui augmente le rayonnement de la ligue. Enfin, les nouveaux locaux ont créé une meilleure ambiance ce qui s'est reflété dans une augmentation du nombre de spectateurs.

Enfin à Edmonton, la ligue a débuté l'année en remettant tout en question, que ce soit le spectacle, son organisation, la publicité, les règlements...tout!

L'ex-Lique locale d'improvisation d'Edmonton s'est incorporée pour devenir l'Association locale d'improvisation d'Edmonton. Martin Flibotte qui était l'un des directeurs artistiques de la ligue (je vous ai dit... tout a changé) se dit plutôt satisfait. L'assistance est demeurée au même bas niveau pour une troisième année d'affilée mais note Martin Flibotte, ce n'est plus la même clientèle, il y a beaucoup d'étudiants. Il est donc possible de développer un nouveau marché. Quant à la saison il l'a trouvée bien équilibrée alors que deux équipes se sont faits la lutte jusqu'au dernier jeu de la dernière période de l'année. «Du côté du jeu, moi j'ai trouvé qu'on a eu de bonnes surprises, avec beaucoup de nouveaux joueurs dont plusieurs se sont avérés très bons».

L'année aura toutefois été négative pour le nord de la province alors que l'improvisation a pratiquement disparu de la carte et ce malgré la participation d'équipes de Rivière-la-Paix et de Bonnyville au premier tournoi provincial, en février 1989. Ce n'est peut-être que partie remise puisque Francophonie jeunesse de l'Alberta prévoit organiser des ateliers d'improvisation en 1990 ce qui pourrait créer un nouveau noyau de joueur pour les prochaines années. Les années changent et l'improvisation semble se diriger vers un public plus jeune, plus étudiant.

• McLennan

L'ensemble vocal Tudor donne un concert



(Photo Noëlla Fillion)

par NOELLA FILLION

Le 2 mars les amateurs de bonne musique ont été servi à souhait. En effet l'ensemble vocal Tudor de Montréal était l'invité du Comité culturel régional de Rivière-la-Paix et donnait son concert en la cathédrale Saint-Jean-Baptiste de McLennan.

Les vingt choristes sous la direction de Patrick Wedd nous ont fait voyager à travers les âges et les différents styles musicaux. Ainsi on a pu entendre du Johann Sebastian Bach, Mendelssohn, Bartok, ainsi que les contemporains, Copland, Hétu, Schafer, McTee sans oublier quelques pièces américaines. Une soirée appréciée de tous et un concert d'excellence!

Explorations dans les arts

Le programme Explorations du Conseil des Arts du Canada encourage la réalisation de projets novateurs, qu'il s'agisse de nouvelles orientations dans la création artistique, de la redéfinition des limites des formes actuelles, de l'interdisciplinarité, ou encore de l'activité qui tient compte des nouveaux besoins en art.

Tout particulier, groupe, ou organisme sans but lucratif ayant un projet original et bien conçu peut présenter une demande. Les projets sont évalués par des comités de sélection régionaux, un processus d'environ quatre mois.

La date limite pour soumettre une demande au prochain concours est le 1er mai. La date limite du concours suivant est le 15 septembre.

Toute question concernant l'admissibilité d'un projet doit être réglée avant de soumettre une demande. Les formulaires doivent être obtenus et retournés avant la date limite.

Pour renseignements, écrire à:

Explorations
Conseil des Arts du Canada
C.P. 1047
Ottawa (Ontario) K1P 5V8

Musicalement vôtre

par Yvan Brunet

Michel Pagliaro «Sous peine d'amour» Sélect/Audiogram AD 10038.

Michel Pagliaro est un rocker, un vrai, sans doute le plus authentique que le Québec ait vu naître (mais ça, tout le monde le sait déjà, et depuis belle lurette). Sur cette nouvelle édition de l'album «Sous peine d'amour» on a choisi de retirer deux chansons anglaises («It's Love» et «Rock Somebody») présentes lors du lancement du microsillon, et de remplacer par deux grands succès de Pag («Les bombes» et «Dangereux»). Également d'intérêt ici: «L'espion», «Héros», «Sous peine d'amour», et «Coup de coeur». Si le rock québécois devait s'éteindre ce ne sera pas avant que tout le monde ait entendu cette offrande discographique de l'incomparable Pagliaro.

Milli Vanilli, Tiffany, Young MC, etc «This Is Music 7» Quality QRSP-1101.

Pour qui s'intéresse à la musique pop des deux dernières années, cette nouvelle compilation de la maison de disques Quality réserve d'agréables surprises: «Girl I'm Gonna Miss You» de Milli Vanilli, «Eternal Flame» des Bangles, «Bust A Move» de Young MC, «Back To Life» de Soul II Soul, «All This Time» de Tiffany, «Dressed For Success» de Roxette, «Rock & Roll Duty» de Kim Mitchell, etc. Une oasis de fraîcheur dans le fracas de la musique lourde et bruyante du «hard rock».

• Edmonton

Le Trio François Bourassa se produira au Yardbird Suite

par ANDRÉ FRADETTE

Du jazz en français! Vous me direz que la musique ne se rattache pas à une langue et est universelle et vous avez raison. Mais quand on annonce que le trio François Bourassa se produira à Edmonton c'est quelque chose de très spécial et ça vaut le déplacement.

Formé en 1983, ce trio se compose de François Bourassa au piano et de deux frères Guy et Yves Boisvert respectivement à la basse et à la batterie. En 1985, ils ont gagné le premier prix du Festival International de Jazz de Montréal qui leur a valu d'enregistrer un microsillon en 1986 intitulé «Reflet I». Depuis ce temps ils ont acquis une réputation très enviable dans le monde du jazz. Considéré comme une formation idéale, le trio favorise un équilibre des forces, un rapport étroit entre les musiciens, visant en premier lieu la communication directe avec les spectateurs. Il présente un jazz à la fois moderne et traditionnel, entraînant, accessible et qui s'écoute très bien. Ensemble de jazz jeune et très dynamique, il saura vous entraîner par des rythmes colorés et des harmonies pleines de nuances dont les origines remontent jusqu'à Ravel et Debussy en passant bien sûr par les grands maîtres du jazz comme Bill Evans, Keith Jarrett et Miles Davis. Il ne faut pas s'attendre à du «free jazz» mais bien à un genre éclaté de musique évoluant toujours dans le vaste champs de l'improvisation circonscrit par des structures et des thèmes choisis.

À la tête du trio, le pianiste François Bourassa possède un style original de sorte qu'il sait quels chemins d'improvisation emprunter.

Ce spectacle est le troisième et dernier de la série «Des shows très chauds» qui sera présenté par l'A.C.F.A. régionale d'Edmonton. Luc De Larochelière devait faire ce spectacle mais le tout a dû être annulé.

Le spectacle du Trio François Bourassa aura lieu au Yardbird suite, le 30 mars prochain à 19h30 et 22h. La boîte locale de jazz Yardbird Suite convient tout particulièrement à ce genre de spectacle et son ambiance le mettra en valeur.

Les billets sont présentement disponibles à la régionale de l'A.C.F.A. d'Edmonton, au Centre 82.

• Théâtre français d'Edmonton

«Douze hommes en colère», changement d'horaire

Afin de ne pas entrer en conflit avec le Gala de Radio-Canada qui aura lieu le vendredi 30 mars à 8h au Arden Theatre de Saint-Albert, et également parce que M. Philippe Schnobb sera l'animateur de ce Gala et jouera un des rôles importants dans la pièce «Douze hommes en colère», le Théâtre français d'Edmonton a décidé de reporter la **Première de sa pièce au samedi 31 mars** et la deuxième représentation aura lieu le dimanche 1er avril à 15h. La pièce sera également jouée les 6, 7 et 8 avril.

Le T.F.E. souhaite ainsi entretenir les bonnes relations qu'il a toujours eu avec la Société Radio-Canada en laissant à son public régulier l'opportunité de participer aux deux activités. Pour les abonnées de Première, il est à noter que la **Première de «Douze hommes en colère» aura lieu le samedi 31 mars à 20h.** Une réception suivra la représentation. Pour les abonnés réguliers, leur billet sera accepté à n'importe laquelle des autres représentations.

Association des Charon dit Cabana inc.

Tous les descendants de Charles Charon dit LaRose Cabanac sont maintenant réunis en une seule et même association. Que vous portiez le nom de Cabana ou de Charon (dit Cabana), vous êtes tous et toutes les bienvenu(e)s au sein de cette nouvelle association.

Fondée en juillet dernier, celle-ci a récemment obtenu son incorporation en vertu de la partie III de la loi des compagnies (Québec). L'Association des Charon dit Cabana est également affiliée à la Fédération des familles souches du Québec.

Pour de plus amples renseignements ou pour devenir membre, contactez: le capitaine Jacques Cabana au 1-800-567-8583 ou l'Association des Charon dit Cabana inc. au C.P. 6700, Sillery (Québec) Canada, G1T 2W2.

Agriculture

Forte hausse du prix des aliments en janvier

par JACQUES BEAUPRE

Les coût des aliments a été nettement en hausse partout au pays au cours du mois de janvier. La hausse moyenne canadienne a été de 2,6%. Calgary a enregistré une hausse de 2,8% alors qu'Edmonton qui récemment avait profité de prix plus avantageux que la moyenne des villes canadiennes a enregistré une forte augmentation de 4,3%.

Agriculture Canada attribue ces changements aux effets du gel qui en décembre 1989 détruisait une importante quantité des récoltes en Floride, à l'augmentation de 13,7% des prix des boissons non alcoolisés après la période des fêtes et à la hausse de près de 5% du prix de la volaille.

Pour les prochaines semaines, les économistes d'Agriculture Canada prédisent que les prix des aliments frais devraient légèrement baisser alors que d'autres récoltes feront leur arrivée sur les marchés.

COÛT HEBDOMADAIRE MOYEN DES PROVISIONS ALIMENTAIRES NUTRITIVES D'UNE FAMILLE DE 4 PERSONNES

	Janvier 1990	Décembre 1989
Canada	121,51 $	121,54 $
Calgary	125,67 $	122,26 $
Edmonton	121,38 $	116,35 $

• Winnipeg

Contrats à livraison garantie 1990-91 sur le blé tendre de printemps

La Commission canadienne du blé vient d'annoncer qu'elle allait poursuivre le programme de contrats à livraison garantie portant sur le blé tendre blanc de printemps en 1990-1991.

Les producteurs pourront se procurer les demandes auprès des gérants des silos de collecte vers la fin de février. Une fois ces demandes remplies, ils sont priés de les envoyer à la C.C.B. avant le 30 juin 1990 inclus. Les demandes qui parviendront à la Commission après cette date seront acceptées dans l'ordre de leur réception jusqu'à ce que la C.C.B. ait le tonnage dont elle a besoin pour ses ventes.

Les producteurs peuvent demander un contrat du tonnage qu'ils désirent. Un seul contrat sera accordé par carnet de livraison, il couvrira le tonnage accepté. Seuls les producteurs cultivant du blé tendre de printemps en terres irriguées pourront faire une demande et le grain récolté devra être agréé n° 1 ou n° 2 de l'Ouest pour pouvoir le livrer en vertu du contrat. Les producteurs devront assigner un acre dans leur carnet de livraison 1990-1991 par tranche de deux tonnes de leur contrat.

Les gérants des silos de collecte ont d'autres précisions au sujet de ces contrats. Les producteurs sont également priés de voir dans l'Actualité céréalière, la lettre de la Commission, pour d'autres annonces à ce sujet.

Résultats de la mise en commun de l'avoine

La Commission canadienne du blé vient d'annoncer les résultats du compte de mise en commun de l'avoine de premier choix 1988-89.

Voici donc les ajustements de fin de campagne des principaux grades d'avoine de premier choix:

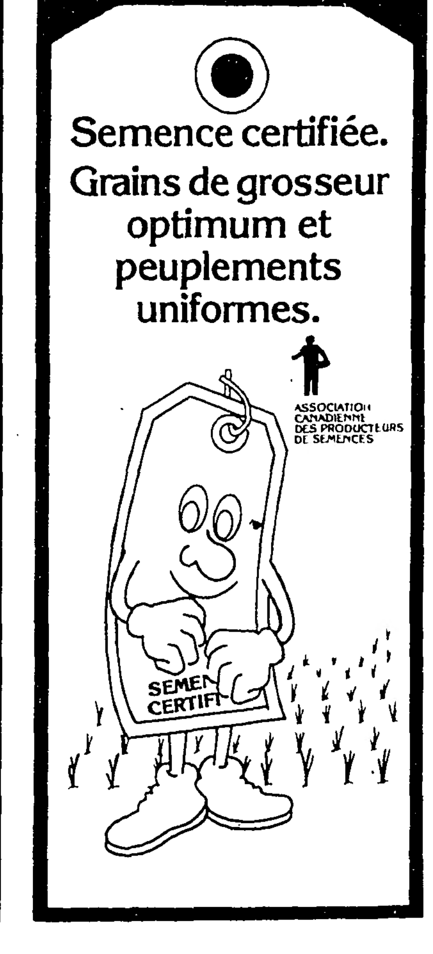
1. 18,90 $/tonne (29,1¢/bois.) pour la n° 1 de l'Ouest.
2. 16,40 $/tonne (25,3¢/bois.) pour la n° 2 de l'Ouest.
3. 14,40 $/tonne (22,2¢/bois.) pour la n° 3 de l'Ouest.

La Commission postera les chèques immédiatement.

Les résultats du compte de mise en commun de l'avoine ordinaire étant inférieurs à l'acompte à la livraison, il n'y aura pas d'ajustement de fin de campagne.

PRIX TOTAL REÇU PAR LES PRODUCTEURS POUR LES PRINCIPAUX GRADES D'AVOINE DE PREMIER CHOIX

	Acompte à la livraison ($/lb.)	Ajustement de fin de campagne ($/lb.)	Total ($/lb.)
Avoine de premier choix			
N° 1 de l'Ouest	3,01 $	0,29 $	3,30 $
N° 2 de l'Ouest	2,95 $	0,25 $	3,20 $
N° 3 de l'Ouest	2,92 $	0,22 $	3,14 $



LE FRANCO
JEUNESSE

PROCHAINE ÉDITION
le 27 avril 1990

Un gros bravo au Concours oratoire de Calgary

par LINE MARTEL

Un puits insoupçonné d'informations aussi variées qu'intéressantes! Je n'en croyais pas mes oreilles. Des bouts de choux jusqu'aux jeunes adultes qui se sont présentés, tous avaient mis du coeur et beaucoup de temps à se préparer, c'était évident.

Des sujets d'actualité, fort bien traités et de l'information en quantité. J'aurais bien aimé retenir tout ce que j'ai entendu. Je pourrais vous entretenir sur à peu près n'importe quel sujet, du suicide jusqu'aux cultes, en passant par la réincarnaion et l'environnement. Savez-vous par exemple que si chaque personne de l'Alberta sauvait une cannette par semaine il y aurait 3,000 tonnes d'aluminium de moins dans nos dépotoirs? (Extrait du travail d'Allison Cartwright, école Saint-Cecilia).

Non seulement y avait-il beaucoup d'information, il y avait aussi de l'imagination à revendre. Michael MacGillvray de Madeleine d'Houet, fondateur/membre du P.C.D.E.L. (Personnes contre les devoirs et l'école), a mis au point une nouvelle machine appelée XQ 4000 qui en plus de fournir aux élèves les meilleures excuses pour ne pas avoir fait leurs devoirs, lave aussi le cerveau des professeurs.

Un discours émouvant nous fût présenté par Mélanie St-Jacques de l'école Sainte-Anne sur le SIDA, discours qui demandait aux spectateurs de revoir leurs valeurs humaines face aux malheureuses victimes du syndrôme. «Ils savent qu'ils vont mourir» disait-elle, «ils n'ont pas besoin en plus de se sentir rejetés... Il est tout à fait faux de croire qu'une poignée de main peut transmettre la maladie...»

Enfin beaucoup auraient été émerveillés d'entendre le discours de Maya Masek de Sainte-Anne, une jeune fille fort impressionnante qui a parlé de la condition des femmes d'autrefois et qui terminait son exposé en expliquant comment elle se voyait, elle, comme femme de l'avenir, femme du 21e siècle. Et j'en passe, et j'en passe. Je pourrais continuer pendant des heures mais n'ayez crainte je ne le ferai point. Toutefois je m'en voudrais de terminer sans mentionner le travail impeccable du comité organisateur de l'évènement.

Organisé par «Canadian Parents for French», le concours a pour but de permettre aux jeunes de s'exprimer en français devant un auditoire et de leur donner la chance d'exploiter leur compétence linguistique. C'est un concours qui se fait d'abord au niveau régional, ensuite provincial et enfin national. Les grands finalistes auront donc la chance de se rendre à Ottawa pour se disputer les premières places.

Plus de 400 spectateurs sont venus assister à l'événement qui avait été réparti sur deux jours (9 et 10 mars dernier) vu le trop grand nombre de participants. Ils étaient tout près de 100, de la 1ère à la 12e année, à vouloir monter sur les planches du gymnase de l'école Saint-Gérard. Pour chaque niveau, les élèves pouvaient s'inscrire à l'une ou l'autre des catégories: immersion ou francophone, selon la langue parlée à la maison.

Un jury, composé de trois juges et assisté d'une équipe de compilation, avait la tâche ardue de sélectionner les meilleurs participants de chaque catégorie. Ces gagnants représenteront Calgary lors du concours provincial qui, soit dit en passant, se déroulera ici même à Calgary. Si les élèves de la province sont aussi compétents que ceux de Calgary, la compétition sera redoutable. Mais s'il est vrai que l'on joue toujours mieux sur notre patinoire qu'à l'extérieur, nos orateurs et oratrices auront l'avantage de la glace (oups), je voulais dire de la place.

Le concours régional aura lieu le 21 avril au «Lord Beaver Brook High School» et je vous invite fortement à y assister. C'est gratuit, instructif et croyez-moi, ce n'est pas nécessaire de connaître un des participants pour apprécier le spectacle.



Chaque orateur a eu droit à un certificat de participation tandis que les gagnants recevaient en plus un bon d'achat de la Librairie Le Carrefour.

(Photo Line Martel)

Mme Cécile Bonnar, superviseur des langues modernes de la Commission scolaire catholique et coordonnatrice du projet, clôturait le concours en disant: «Nous réalisons tous que l'événement est le fruit de plusieurs heures de travail, de dévouement et d'amour pour la langue française». Sur la photo on reconnait André Fagnan de l'école Sainte-Anne qui reçoit son certificat des mains de Mme Bonnar.

(Photo Line Martel)

BLAGUE À PART!



Fred, quel était ce cri dans le poulailler?

• Maurice-Lavallée

L'Art oratoire... pour ceux qui savent écouter

par JACQUES BEAUPRE

Ils étaient une vingtaine. Devant eux, environ 150 parents et élèves. Entre les deux, une table derrière laquelle sont assis trois juges. Les deux maîtres de cérémonie, deux étudiants, Élise Denis et David Fortier, déclarent la soirée ouverte... c'est la compétition d'art oratoire de l'école Maurice Lavallée. Vingt élèves de la 2e à la 11e année ont participé à cette compétition du 7 mars; l'enjeu était d'obtenir l'une des dix places pour la finale régionale du 20 mars.

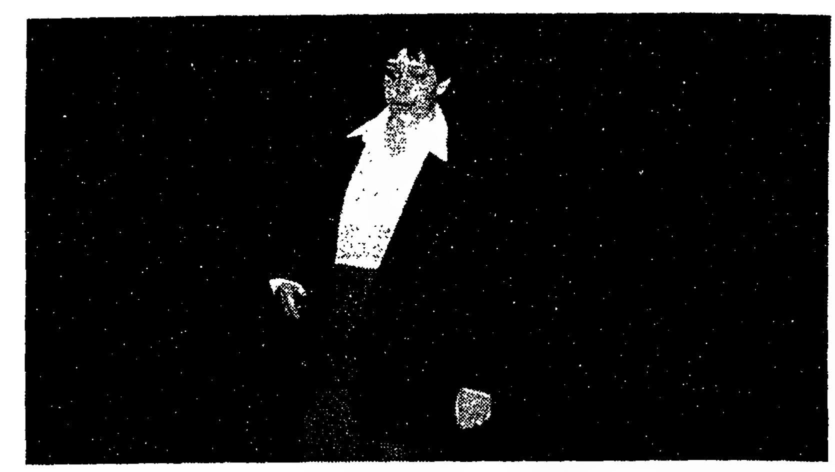
Sous l'oeil vigilant des trois juges, Mmes Simone Désilet et Joanne Lamoureux et de M. Paul Ledet, ils sont venus, tour à tour, parler d'un sujet de leur choix. Toujours un peu théâtrales leurs présentations, souvent drôles ont su amuser et intéresser les spectateurs. Si tous ont reçu un certificat pour leur prestance, dix seulement pouvaient passer à l'étape suivante et les gagnant(e)s furent: Marie-Josée Ouimet et Joël Turcotte (4e), Danica Doucette-Préville et Christine Mahé (5e et 6e), Pierre-Philippe Ouimet et Pierre Tardif (7e et 8e), Patrick Grondin et Vivian Melko (9e et 10e) et, Monique Blough et Dominique Robillard (11e).





Éric Forcier a raconté une histoire charmante d'une pomme qui tombe d'un arbre alors que Christine Mahé a fait un discours passionné sur sa langue, celle de ces pairs, celle de ses parents: le français.

(Photo Jacques Beaupré)



Même s'il n'a pas gagné, Michael Charest a beaucoup impressionné en parlant à coeur ouvert de la liberté et de grands problèmes auxquels fait face le monde. Pour un élève de son âge, il a fait preuve de beaucoup de maturité.

(Photo Jacques Beaupré)

• Nakiska, un autre défi!

Chris Koch, amputé des quatre membres, pratique le ski alpin

L'Association des Amputés de guerre vient d'envoyer une copie de **Nakiska, un autre défi!**, un nouveau film d'une demi-heure, aux stations de câblodiffusion et de télévision du pays. **Nakiska, un autre défi!** est la troisième production de la série NAKISKA. Cette série de l'Association des Amputés de guerre a d'ailleurs remporté des prix.

Dans **Nakiska, un autre défi!**, des membres de l'équipe de ski des VAINQUEURS (enfants amputés) de l'Association des Amputés de guerre retournent à Kananaskis Country en Alberta pour faire une démonstration de leurs techniques de ski améliorées.

Les Vainqueurs Elizabeth Hughes et David Crosley montrent les différentes techniques que doivent utiliser les amputés d'un bras pour garder l'équilibre sur les pentes. Qu'il s'agisse de monter dans le remonte-pente ou d'en descendre, ou encore de se relever après une chute, tout exige énormément d'effort et d'ingéniosité.



Chris Koch: la volonté à l'assaut des montagnes.

Pour skier, le Vainqueur Dwayne Leffers, qui a perdu une jambe dans un accident de la ferme, utilise des «outriggers» - bâtons munis de skis miniatures. Depuis que Dwayne ne porte plus sa jambe artificielle pour skier, il a besoin de ces «outriggers» pour garder l'équilibre et effectuer des virages. Lui aussi possède différentes techniques pour se relever après une chute.

Chris Koch, amputé des quatre membres, retourne une fois de plus montrer sa technique de ski remarquable. Chris skie toujours avec un compagnon particulier - son père Bruce. Dans le film, Chris reconnaît l'appui extraordinaire que lui a apporté son père, en le nommant le Père de l'année!

Tandis qu'ils sont sur les pentes, les Vainqueurs en skis rencontrent le «skieur masqué» et la mystérieuse «dame de Russie».

Le premier film de la série, intitulé **Les Vainqueurs de Nakiska**, a été produit à l'occasion des jeux Olympiques d'hiver de 1988 à Calgary. Un an plus tard, on lançait **Nakiska, nous revoilà!** qui était dédié à la mémoire du regretté Karl Hilzinger, l'ex-conseiller en sports des Amputés de guerre. Les trois films encouragent les amputés et les gens de tout âge à pratiquer le ski.

Toutes les productions des Amputés de guerre sont financées avec les dons reçus de diverses entreprises et le public peut les emprunter sans frais. Pour emprunter le film, veuillez écrire à l'adresse suivante: Les Amputés de guerre du Canada, 2827, promenade Riverside, Ottawa (Ontario), K1V 0C4.

LES PETITS DÉBROUILLARDS

L'énigme du ketchup (enfin) résolue!

par le professeur Scientifix

Êtes-vous, comme presque tous les petits débrouillards que je connais, friand de ketchup? Ils en mettent partout... quand ils réussissent à faire sortir la sauce de la bouteille!

Quand le ketchup ne descend pas tout de suite, ils font comme tout le monde et frappent l'arrière de la bouteille. Mais ça ne résout pas leur problème... parce qu'ils appliquent à l'envers un bon vieux principe de physique!

Pour le soulagement de tous les amateurs de ketchup, voici donc la solution à l'énigme de la bouteille récalcitrante.

Quand vous donnez des coups sur le fond de la bouteille, la sauce est projetée non pas vers le goulot, mais vers le fond!

Faites-en l'expérience. Prenez un rouleau de papier hygiénique vide (ou un tube quelconque); insérez au milieu du tube une boule de papier de même diamètre, pour qu'elle tienne bien en place sans toutefois être trop serrée.

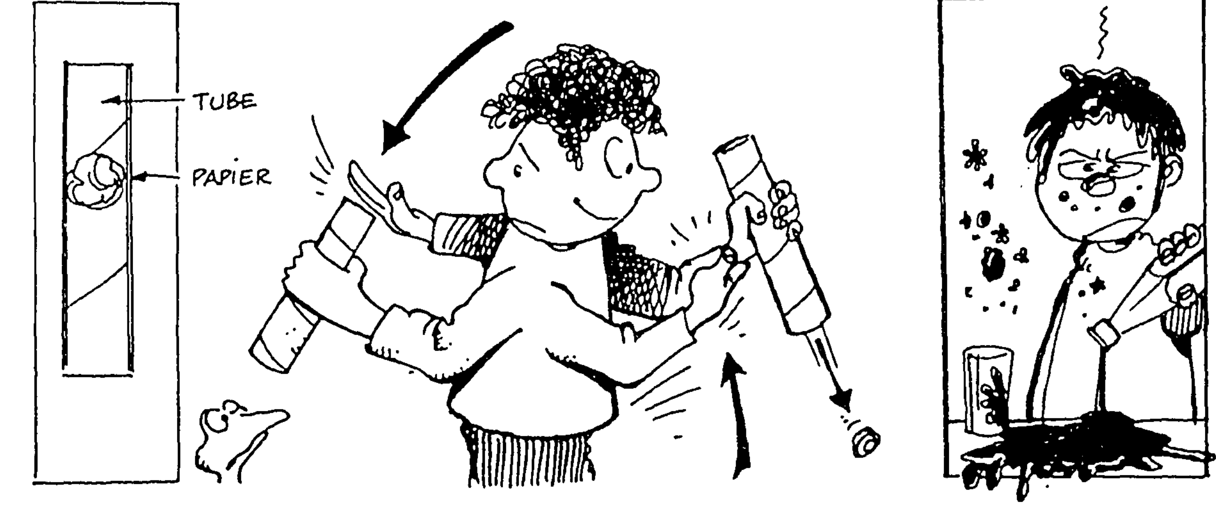
Puis tenez le rouleau à la verticale et frappez sur le dessus.

Le rouleau avancera, mais à cause de sa force d'inertie[1], la boule de papier résistera en partie à ce mouvement, et se retrouvera donc en haut du rouleau (plus ou moins haut, dépendant de la friction plus ou moins grande entre la boule et la paroi du tube, et de la force de votre coup.)

Pour projeter la boule de papier vers le bas, il faut donc frapper le rouleau de bas en haut, comme sur l'illustration.

Faites donc la même chose avec la bouteille de ketchup, mais allez-y doucement... j'en connais un qui a inondé son bifteak parce qu'il avait frappé trop fort!

1. Rappelons que la force d'inertie est la résistance que tout objet oppose à un changement de son état (qu'il soit stable ou en mouvement).



Le Carnaval à Maurice-Lavallée

par JACQUES BEAUPRE

Le Carnaval c'est du plaisir pour tout le monde. Alors tous, élèves et enseignants se sont retrouvés toute la journée dans la cour de l'école pour des activités qui demandaient de la joie, de l'entrain et beaucoup d'énergies. Les courses en chambres à air, celles en raquettes, les «puzzle» humains, la construction de forts, tout était prévu pour permettre à tous et toutes de s'amuser. Le soleil était de la partie et personne n'a voulu rentrer avant que tout le programme soit terminé.



Le Carnaval c'et du plaisir pour tout le monde et si les plus petits ont de la difficulté, les plus grands sont là pour les aider. Patrick Grondin et Serge Lemay en font la démonstration au grand plaisir du petit Éric Magnan.

(Photo Jacques Beaupré)



La partie la plus spectaculaire était sans doute la course en traîneau modifiée... parce qu'une chambre à air ça glisse mieux qu'un traîneau et c'est plus facile à trouver.

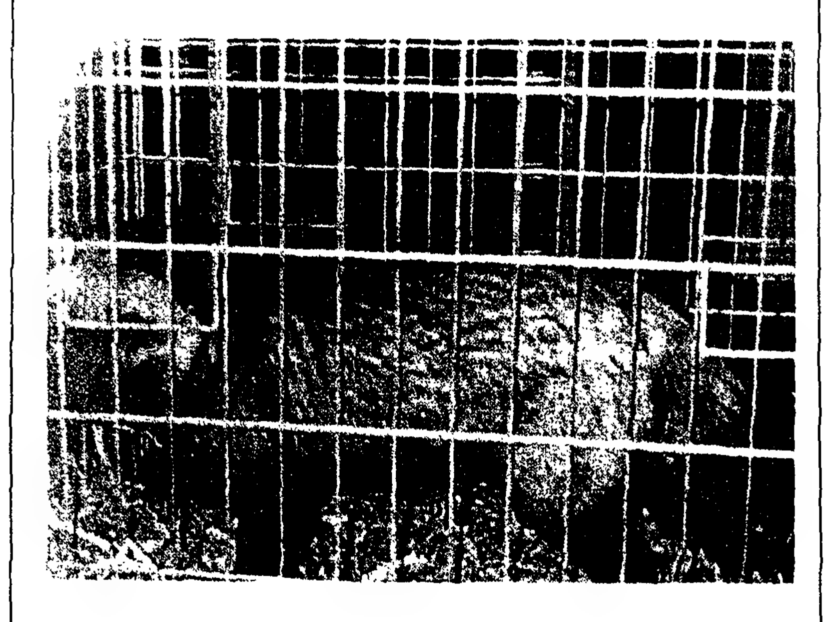
(Photo Jacques Beaupré)



Et si le «traîneau à air» nous fait tomber, et bien tant pis, les autres retiendront celui qui a perdu l'équilibre.

(Photo Jacques Beaupré)

Attention! Il y a un zoo dans l'école

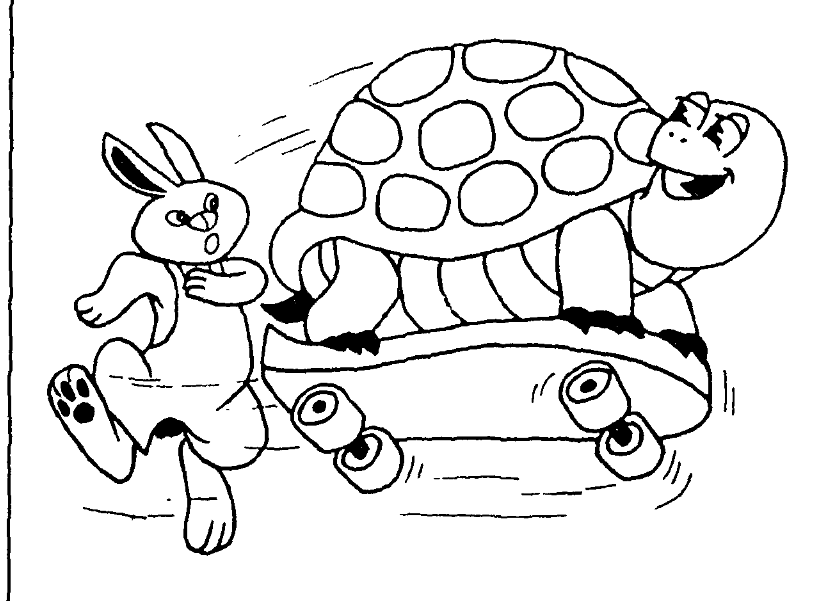


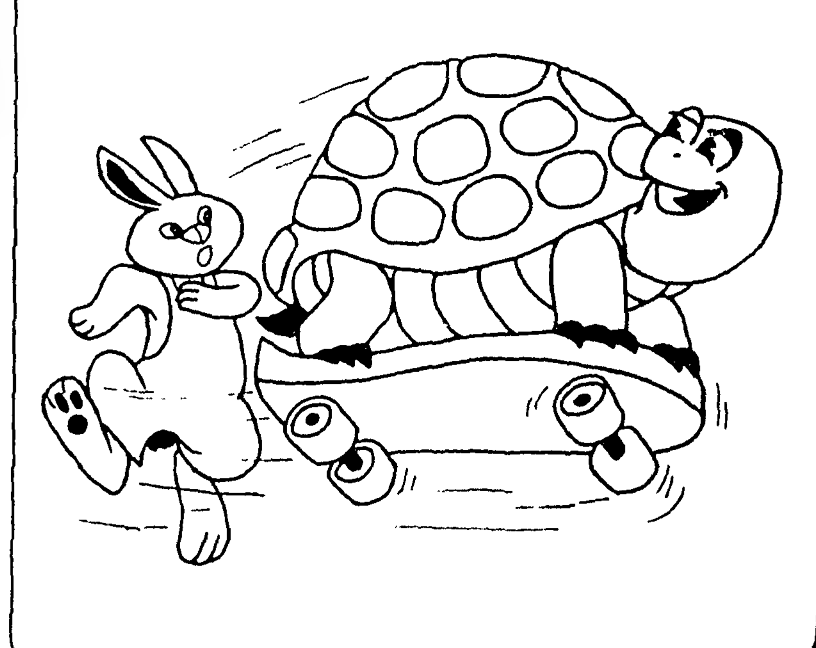
par JACQUES BEAUPRE

Une école est généralement un endroit propre où tout est bien rangé. C'est en tous cas ce qu'on demande aux élèves. Le 26 février pourtant, le gymnase de l'école d'immersion Saint-Thomas d'Aquin, située en face de la Faculté Saint-Jean, était envahi par une dizaine d'animaux et pas les plus communs: un hibou, un renard argenté, une pie, un énorme porc-épic, des lapins, etc. Les quelque 70 élèves de la 3e à la 6e année ne semblaient pas s'en offusquer et ils ont pris grand plaisir à regarder et à toucher les animaux mais aussi à écouter les informations et les conseils des experts, les employés du Zoo ambulant de la ville d'Edmonton. Notre petit renard argenté ne semblait pas lui non plus être effrayé par cette bande de jeunes survoltés. Le Zoo ambulant se rend dans les écoles d'Edmonton à la demande des professeurs pour enseigner aux jeunes les merveilles de la faune.

(Photo Jacques Beaupré)

Jeux des 7 erreurs





• Edmonton

L'Expo-Sciences a gagné ses épaulettes!

par JACQUES BEAUPRE

Imaginez des jeunes de tous les âges, souvent de 10 ou 11 ans, quittant leur foyer, voyageant des centaines de kilomètres puis répondant aux questions de tous et chacun sur leurs créations scientifiques. Imaginez aussi des dizaines d'heures de travail à préparer, planifier, constuire, meusurer, fouiner dans les bouquins et les encyclopédies pour présenter le meilleur produit qui soit et tout ça dans le domaine souvent le plus négligé de l'éducation, les sciences.

Imaginez tout cela, multipliez par 175 participants, 15 écoles d'au moins sept villes, ajoutez que tout cela se déroule en français et vous obtenez la 2e Expo-Sciences francophone provinciale albertaine qui s'est déroulée à la Faculté Saint-Jean les 2 et 3 mars.

Cette Expo-Sciences fut créé l'an dernier par la Faculté Saint-Jean et en particulier par un enseignant en sciences, Bruno Maranda, un étudiant, Éric Lavoie, Martine Caron, l'animatrice culturelle cette année-là et Daniel Dallaire, alors président de Francophonie jeunesse de l'Alberta. Cette année, outre M. Maranda, l'organisation a reposé sur l'Association des étudiants de la Faculté et en particulier Denis Fontaine, Gilles Pelchat, Jason Earl, Tracy Sutela, tous étudiants, l'animatrice culturelle Lise Nepton et une quarantaine d'autres bénévoles. Et ce fut un succès!

Il n'y avait qu'à voir l'auditorium de la Faculté, bien rempli, le soir du 2 mars pour la remise des prix aux meilleurs de ces jeunes scientifiques, accompagnés de leur parents et amis. Pour eux, c'était le soir de la grande finale. Après avoir gagné au niveau de leur école, ils devaient maintenant tenter de gagner au niveau francophone provincial.

Mais il y avait surtout la découverte que les quelque 1,500 visiteurs ont pu faire en regardant le travail des exposants, en écoutant leurs explications et leurs réponses, comme la jeune Erin Meyer (2e place dans la catégorie 6e - 7e années) expliquer tous les aspects de l'effet de serre et ce, bien mieux que le ferait la plupart des adultes. Ou encore, voir des élèves de 12e, Chantal Labonté et Isabelle Méthot parler de fibres optiques. Ces deux filles de l'école Maurice-Lavallée ont d'ailleurs remporté la première place, toutes catégories, ce qui leur vaudra d'aller représenter les francophones de l'Alberta à une compétition interprovinciale qui se déroulera au Québec, en avril. Alain Parent et Keith Simard, élèves de 8e à Maurice-Lavallée ont pris le deuxième rang avec une démonstration de la fabrication du papier.

J'ai été impressionné et je n'étais pas le seul puisqu'encore quelques minutes avant d'annoncer le nom des gagnants, les juges discutaient fermement pour déterminer quels étaient les meilleurs participants.

Ce qui est ressorti est d'abord que contrairement à la croyance populaire, il est possible de faire des études scientifiques en français et ensuite que les filles sont aussi bonnes que les garçons. Dix-neuf des trente-sept gagnants et gagnantes et de ceux et celles qui ont reçus des mentions honorables sont des filles. Et vlan pour un préjugé bien enraciné!

Ce que cela a prouvé aussi est qu'on n'a pas besoin d'être dans une grande ville pour «percer» en sciences. Les élèves de l'école Dr Brosseau, à Bonnyville ont remporté deux prix et une mention honorable. Des gagnant(e)s il y en avait aussi en provenance de Calgary, de Saint-Albert, d'Edson, de Medley et bien sûr d'Edmonton, avec Maurice-Lavallée qui a raflé les prix au niveau secondaire.

L'Expo-Sciences fut donc une réussite, une réussite qui a créé une expérience inoubliable surtout pour les plus jeunes, un succès qui a été rendu possible grâce à de nombreux bénévoles et un petit budget d'environ 8 000 $, gracieuseté de la Faculté Saint-Jean, du Secrétariat d'État, de la Librairie Le Carrefour, du Bureau du Québec à Edmonton, de l'A.C.F.A. régionale d'Edmonton, de l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences (A.C.F.A.S.), du Consulat de France à Edmonton, du ministère fédéral de la Science et de la Technologie et de Northern Telecom Canada.

À l'an prochain!



Les photos de l'Expo-sciences sont une gracieuseté de Denis Fontaine et Russell Bennett.

Les meilleurs d'entre les meilleurs...

3e, 4e et 5e années:
1.- Quinn Nicholson et Darryll Bleau école Dr. Brosseau (Bonnyville), Les trains.
2.- André Vaillancourt et Braden Guillotti, école Frère Antoine (Edmonton), Les ordinateurs.
3.- Michael Smith et David Sharp, école Sir George Simpson (Saint-Albert), Élévateur solaire.
Mention: Kate Harris et Patricia Sreenivasam, école Kings Land (Calgary), Pression de l'air.



Ils étaient nombreux à venir voir le travail des jeunes.

6e et 7e années:
1.- Martin François Foster, école Athabasca (Medley), Les lasers.
2.- Erin Meyer, école Dr Jubilee (Edson), L'effet de serre.
2.- (ex-aquo) Philippe Malouin, école Maurice-Lavallée (Edmonton), l'électricité.
Mention: Angela Boulet et Janelle Sylvestre, école Dr. Brosseau, Les geysers.

8e et 9e années:
1.- Alain Parent et Keith Simard, Maurice-Lavallée (Edmonton), La fabrication du papier.
2.- Pierre Longpré, école Maurice-Lavallée, Le vide.
3.- Caroline Niwa et Nicole Lapointe, Dr. Brosseau, H2So4 (Les pluies acides).
Mention: Stéphanie Crépin et Caroline Knutton, école Maurice-Lavallée, Érosion par le vent.

10e, 11e et 12e années:
1.- Chantal Labonté et Isabelle Méthot, école Maurice-Lavallée, Les fibres optiques.
2.- Patrick Magnan et Ian McDonald, école Maurice-Lavallée, Célébrité de la lumière.
3.- Monique Mrazek et Andréa Jackson, école Maurice-Lavallée, La spectométrie.
Mention: David Papp, école Maurice-Lavallée, L'interférence.



Chantal Labonté et Isabelle Méthot.

Universitaire:
1.- Danièle McKenzie, Victor Bilodeau, Tania Hooker, Kerry Hull et Mme Claude Pierre, Faculté Saint-Jean, Les protéines.
2.- Aimé Philpott, Faculté Saint-Jean, Le caribou.
3.- Danièle McKenzie et Victor Bilodeau, Faculté Saint-Jean, Les produits recyclables.
Mention: Victor Chan et Tania Hooker, L'ADN.

Félicitations à tous les gagnants et gagnantes!

L'important c'est avant tout de participer

par JACQUES BEAUPRE

Même si la finale provinciale à la Faculté Saint-Jean revêtait, bien sûr, un caractère particulier, un défi de taille, l'important pour la plupart des jeunes c'était de participer.

Le 27 février, le gymnase de l'école d'immersion Frère Antoine d'Edmonton était occupé par une vingtaine de kiosques, c'étaient les participants à la compétition locale.

Pour eux, l'enjeu était bien sûr de gagner, mais le grand plaisir c'est celui de montrer aux parents, aux amis, aux visiteurs, aux journalistes, un travail d'envergure qu'on a réalisé avec de nombreuses heures de travail. Qu'ils aient gagné ou perdu, ils étaient apparemment tous fiers de montrer leur création.



Les finalistes de l'école Frère Antoine, d'Edmonton en compagnie de l'organisatrice et animatrice culturelle, Catherine Lizaire. Ces finalistes, 3 par catégorie, se sont retrouvés à la finale provinciale à la Faculté Saint-Jean et deux d'entre eux, André Vaillancourt et Braden Guillotti ont terminé au 2e rang dans la catégorie des 3e, 4e et 5e années.

(Photo Jacques Beaupré)



Adrienne Rowsome était bien fière de montrer son expérience sur l'effet de l'environnement sur la croissance de la moisissure.

(Photo Jacques Beaupré)



La qualité du travail a rendu la vie difficile pour les nombreux juges dont Gratien Allaire et Martine Caron.



Caroline Niwa et Nicole Lapointe se sont intéressées à un problème très contemporain... les pluies acides. La qualité de leur travail a valu la 3e place (8e et 9e années) à ces jeunes de Bonnyville.

MOTS MÊLÉS

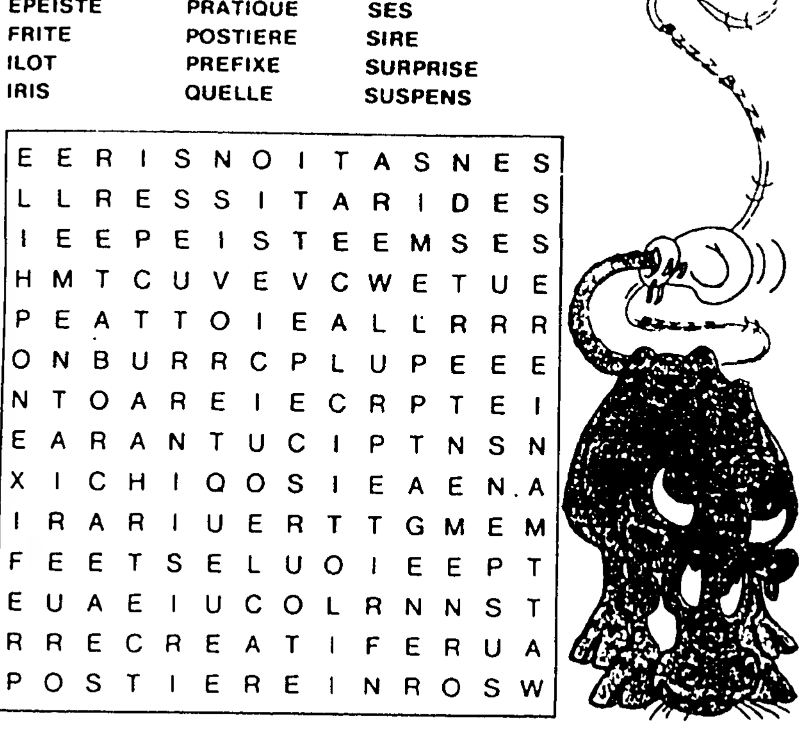
Les mots se lisent horizontalement, verticalement, en diagonale, de gauche a droite, de droite a gauche, de haut en bas et de bas en haut.

Une même lettre peut appartenir a plusieurs mots.

Ceci fait, les lettres restantes, lues de gauche a droite et de haut en bas te donneront un dernier mot dissimule

Dans la grille, barre tous les mots ci-dessous pour découvrir un insecte.

ACROBATE	LETTRE	QUEUE	TIREUR
ARIDES	MANIERES	RACLE	TOURS
ARRIVER	NIECE	RATISSER	WAPITI
BAN	OCCULTE	RECREATIF	WATTMAN
CUVE	ORNEMENTER	RENEGAT	XENOPHILE
ELECTRICITE	ORNIERE	RIPPER	
ELEMENTAIRE	PENSEE	SENSATIONS	
EPEISTE	PRATIQUE	SES	
FRITE	POSTIERE	SIRE	
ILOT	PREFIXE	SURPRISE	
IRIS	QUELLE	SUSPENS	



E	E	R	I	S	N	O	I	T	A	S	N	E	S
L	L	R	E	S	S	I	T	A	R	I	D	E	S
I	E	E	P	E	I	S	T	E	E	M	S	E	S
H	M	T	C	U	V	E	V	C	W	E	T	U	E
P	E	A	T	T	O	I	E	A	L	L	R	R	R
O	N	B	U	R	R	C	P	L	U	P	E	E	E
N	T	O	A	R	E	I	E	C	R	P	T	E	I
E	A	R	A	N	T	U	C	I	P	T	N	S	N
X	I	C	H	I	Q	O	S	I	E	A	E	N	A
I	R	A	R	I	U	E	R	T	T	G	M	E	M
F	E	E	T	S	E	L	U	O	I	E	E	P	T
E	U	A	E	I	U	C	O	L	R	N	N	S	T
R	R	E	C	R	E	A	T	I	F	E	R	U	A
P	O	S	T	I	E	R	E	I	N	R	O	S	W

Solution en page 18

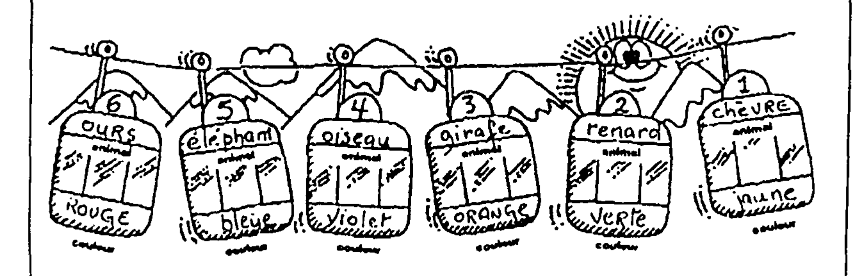
Chronique du professeur

HÉBERT LUÉE

Cette fois-ci, le courrier m'a apporté des lettres de plusieurs coins différents de la province. J'en suis vraiment éberlué! Il y avait tellement de participants que j'ai dû tirer au hasard les six gagnants que voici:

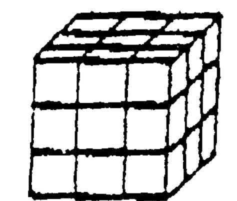
1. NORRIS PAQUIN
   École Héritage, Jean-Côté
   Classe de 6e année de Mme Hélène Bérubé
2. JODI HANSEN
   École Birchwood, Fort McMurray
   Classe de 4e année de Mme Gaétane Cornick
3. KEITH POULIN
   École Élémentaire de Saint-Paul
   Classe de 4e année de Mme Anita Kabyn
4. MIKE PALMER
   École Centennial de Wetaskiwin
   classe de 4e année de Mme Lynda Ross
5. MIRELLA VELLA
   École Mayland Heights de Calgary
   Classe de 3e année de Mme Carole Vandal
6. LORI LOVE
   École Sir George Simpson, Saint-Albert
   classe de 4e année de Mme Maisonneuve

Ces gagnants ont réussi avec succès à caser chaque animal dans sa cabine colorée. Voici d'ailleurs la solution de l'énigme:

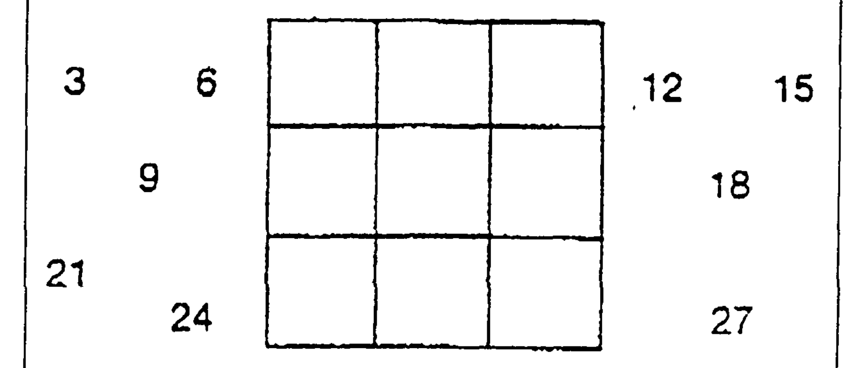


Pour la prochaine fois, j'ai emprunté à mon collègue Vincent Mil de Instantanés Mathématiques les deux problèmes suivants.

1. Un cube construit de 27 petits cubes est peint en bleu. Combien de petits cubes ont
   4 faces peintes?
   3 faces peintes?
   2 faces peintes?
   1 face peinte?
   0 face peinte?



2. Peux-tu placer ces nombres dans la grille pour que toutes les colonnes, toutes les lignes et les deux diagonales aient la même somme?



Quand tu auras solutionné mes énigmes, remplis le billet ci-joint et retourne-le avant le 13 avril à l'adresse suivante:

Professeur Hébert Luée
Journal Le Franco
8923, 82e Avenue
Edmonton, Alberta
T6C 0Z2

Quelle est la bonne réponse...



1. Avec quoi attrape-t-on un poisson?
   a) une fourchette
   b) un hameçon
   c) un fusil
2. Combien de piquants a un hérisson?
   a) 1,000
   b) 4,500
   c) 16,000
3. Quel est le défaut du dauphin?
   a) il est fainéant
   b) il est jaloux
   c) il est méchant
4. Le scorpion peut jeûner?
   a) 10 ans
   b) 3 jours
   c) 3 ans
5. Quelle est la principale qualité du renard?
   a) la ruse
   b) l'audace
   c) la rapidité
6. Combien de mots peut apprendre un perroquet?
   a) plus de 300
   b) 1,000
   c) 50
7. À quelle distance un pèlerin peut-il apercevoir un pigeon?
   a) 20 km
   b) plus de 7 km
   c) 2 km
8. Quel est le plus petit des oiseaux?
   a) l'oiseau-mouche abeille
   b) le moineau
   c) l'hirondelle
9. De ces oiseaux, lequel est le plus lent?
   a) le goéland
   b) le corbeau
   c) la bécasse d'Amérique
10. De ces oiseaux, lequel est le plus rapide?
    a) le corbeau
    b) le cygne
    c) la sarcelle

Réponses en page 18

Rejoint les points...

Réponses aux problèmes du professeur Hébert Luée

1. 4 faces peintes: _____
   3 faces peintes: _____
   2 faces peintes: _____
   1 face peinte: _____
   0 face peinte: _____

2.

Nom: ______________________

Âge: __________ Année scolaire: __________

École: ______________________

Adresse de l'école ______________________

____

Nom de ton professeur: ______________________

• Edmonton

1200 km en ski de fond, dans le Grand Nord canadien

par DANIEL ARSENEAULT

Un jeune Français bravera des températures de -30 à -40 C en filant la rivière MacKenzie sur un parcours de 1200 km, en ski de fond, le menant de Fort Simpson à Inuvik.

De passage à Edmonton, Freddy Gueant est parti de Fort Simpson pour un périple en solitaire de deux mois qui le fera traverser les villages de Wrigley, Fort Norman et Fort Good Hope.

Cette expédition a pour but de le préparer pour l'an prochain, à une traversée du Canada, à la hauteur du cercle polaire, sans ravitaillement. Le Groënland constituera l'étape suivante pour cet intrépide aventurier dont l'objectif est de rallier tout le cercle polaire.

Bien que ponctué de haltes, le trajet Fort Simpson-Inuvik comporte bon nombre de défis, à commencer par le froid intense. Gueant ne s'inquiète pas outre mesure, car, «le corps est une merveilleuse machine qui s'adapte à tout. Ce sera difficile pendant la première étape du trajet, mais après, je m'y ferai».

Il a de quoi se prémunir. Son attirail vestimentaire prévoit aussi bien les déplacements que les moments d'arrêts. Pour être à l'aise dans ses déplacements, il se vêt de façon légère. Dès qu'il s'arrête, avant de transpirer, il enfile un manteau comportant un kilo et demie de duvet.



Freddy Gueant

Il compte dans ses bagages une quarantaine de paires de gants et de mouffles. «Dès qu'une paire de mouffles est humide, elle est bonne à jeter».

La nourriture est entièrement lyophilisée: un kilo par jour, une soixantaine de kilo en tout. Cette alimentation, il l'a fait préparer lui-même, selon les normes d'un régime soigneusement calculé. Le nombre de calories consommées quotidiennement - de 4500 à 5000 - variera en fonction de la température.

Son fourniment comprend une multitude de pièces dont plusieurs en double ou en tripel: trois tentes, quatre paires de skis. Ce suréquipement s'explique du fait qu'il s'est engagé, envers les compagnies qui commanditent l'expédition, à tester leurs produits. Mais, il ne souffrira pas d'encombrement. Il a expédié d'avance une bonne partie de son matériel aux villages relais.

Malgré ce raffinement, du point de vue technique, il reste toujours une part d'imprévisible. Gueant ne sait absolument pas comment il réagira à la solitude. Il a bien parcouru, en canoë, il y a deux ans, les 3200 km qui séparent Fort McMurray d'Inuvik. Mais, il était accompagné d'un camarade.

Il est conscient des dangers. En novembre dernier, un compatriote, frère dans l'aventure, est mort d'hypodermie vingt minutes après avoir été retiré des eaux de la MacKenzie, dont il avait traversé la glace. Son coéquipier a dû se faire amputer un doigt.

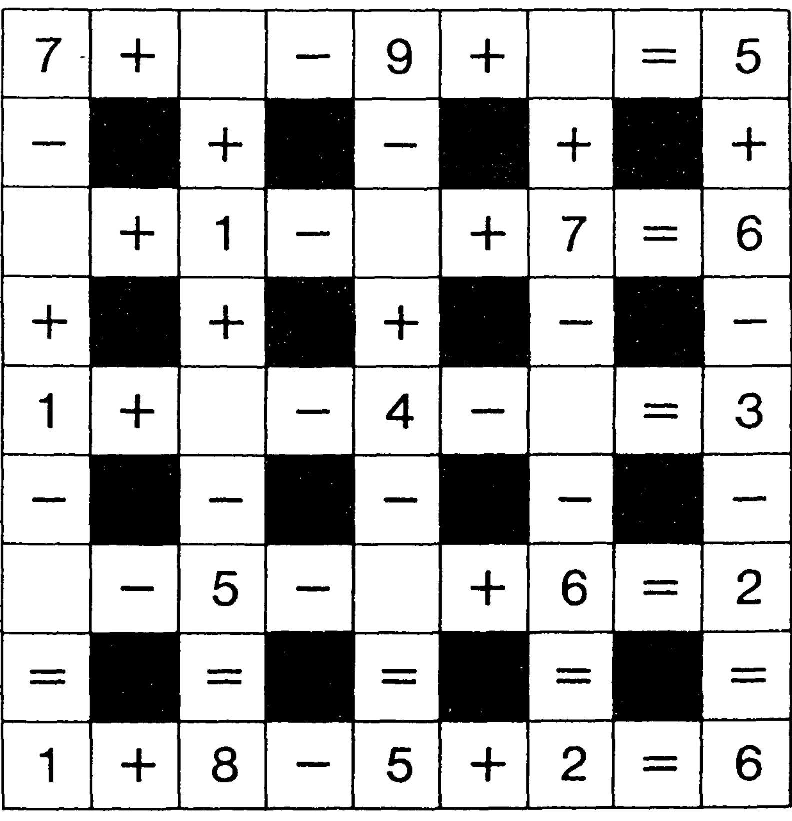
Pourquoi une telle détermination à pousser son corps et son esprit aux limites de l'endurace? Gueant n'a pas la réponse. «Quand je saurai, il est probable que j'arrêterai».

«Une profonde amitié lie les êtres qui partagent de telles aventures», affirme-t-il encore. Il sait également qu'il ne sera plus jamais le même après cette expérience. Impossible pour lui de définir à l'avance qui il sera. Mais, il en sortira certainement épanoui.

CHIFFRES CROISÉS

Trouve les chiffres qui doivent occuper les cases vides (il y a de multiples combinaisons).





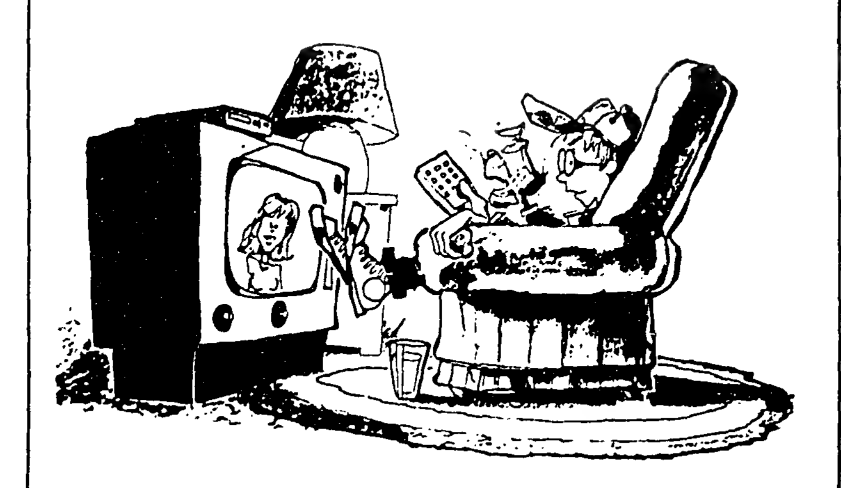
7	+		−	9	+		=	5
−	■	+	■	−	■	+	■	+
	+	1	−		+	7	=	6
+	■	+	■	+	■	−	■	−
1	+		−	4	−		=	3
−	■	−	■	−	■	−	■	−
	−	5	−		+	6	=	2
=	■	=	■	=	■	=	■	=
1	+	8	−	5	+	2	=	6

Solution en page 18

Dessin à colorier



ÉMISSIONS POUR LES JEUNES
À LA TÉLÉVISION FRANÇAISE DE RADIO-CANADA



Laser 33-45, vendredi 19 h 00

Maintenant diffusée le vendredi à 19h00, **Laser 33-45** demeure la vitrine par excellence de la chanson de chez nous: rock, disco, pop, ballade, jazz, tous les derniers succès et les vidéos les plus récents des artistes d'ici (et parfois de France) composent le copieux menu de **Laser 33-45.**

Avec son dynamisme habituel, René Simard se fait le porte-étendard de la jeune chanson francophone. Il s'entretient avec les interprètes et présente le palmarès **Laser 33-45**, réalisé scientifiquement avec le concours de Radio-Activité, celui qui donne vraiment le pouls du marché au Québec.

Avec ce rendez-vous du vendredi soir, plus d'excuses pour ne pas être au fait des dernières tendances de la chanson francophone. POUR VOUS, AVANT TOUT, tous les rythmes d'aujourd'hui avec René Simard.

Smac, mercredi 18 h 30

Cette toute nouvelle émission plait certainement aux jeunes de 8 à 13 ans avec son rythme rapide, ses rubriques variées, son approche moderne et drôle qui rappelle le style d'une bande dessinée.

Chaque semaine **«Smac»** permet aux jeunes téléspectateurs de se brancher à l'antenne de Radio-Canada pour explorer des endroits, rencontrer les gens, participer aux activités et comparer les intérêts des jeunes à travers l'Ouest.

De plus, les jeunes peuvent participer activement en essayant de résoudre l'énigme proposée dans la «rubrique du Professeur» et en répondant aux questions du concours. Il y a des prix chaque semaine.

«Smac» est une production de Radio-Canada en Alberta, en étroite collaboration avec les stations régionales du Manitoba, de la Saskatchewan et de la Colombie-Britannique.

Réponses

Quelle est la bonne réponse

1. b: un hameçon
2. c: 16,000
3. b: il est jaloux
4. c: 3 ans
5. a: la ruse
6. a: plus de 300
7. b: plus de 7 km
8. a: l'oiseau-mouche abeille (5,5 cm et 1,5 g)
9. c: la bécasse d'Amérique (5 km/h)
10. c: la sarcelle (135 km/h)

Chiffres croisés

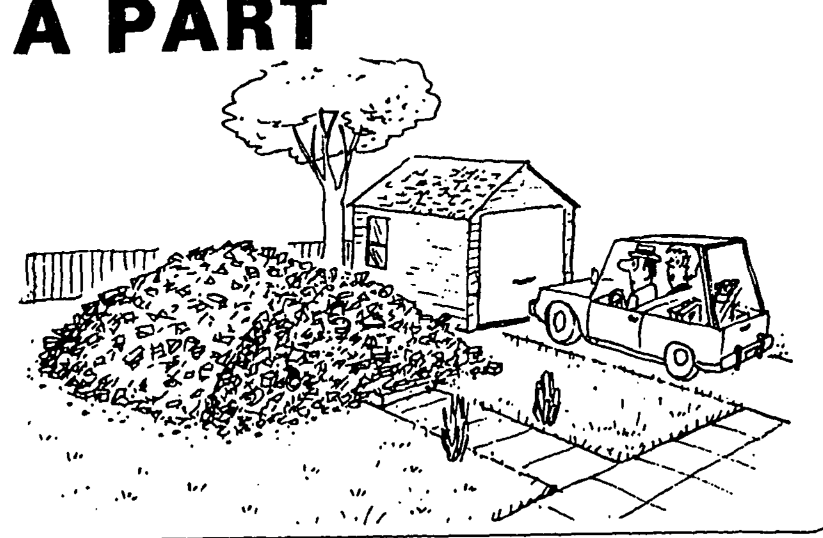
7 + 4 − 9 + 3 = 5
− ■ + ■ − ■ + ■ +
3 + 1 − 5 + 7 = 6
+ ■ + ■ + ■ − ■ −
1 + 8 − 4 − 2 = 3
− ■ − ■ − ■ − ■ −
4 − 5 − 3 + 6 = 2
= ■ = ■ = ■ = ■ =
1 + 8 − 5 + 2 = 6

Mots Mêlés:

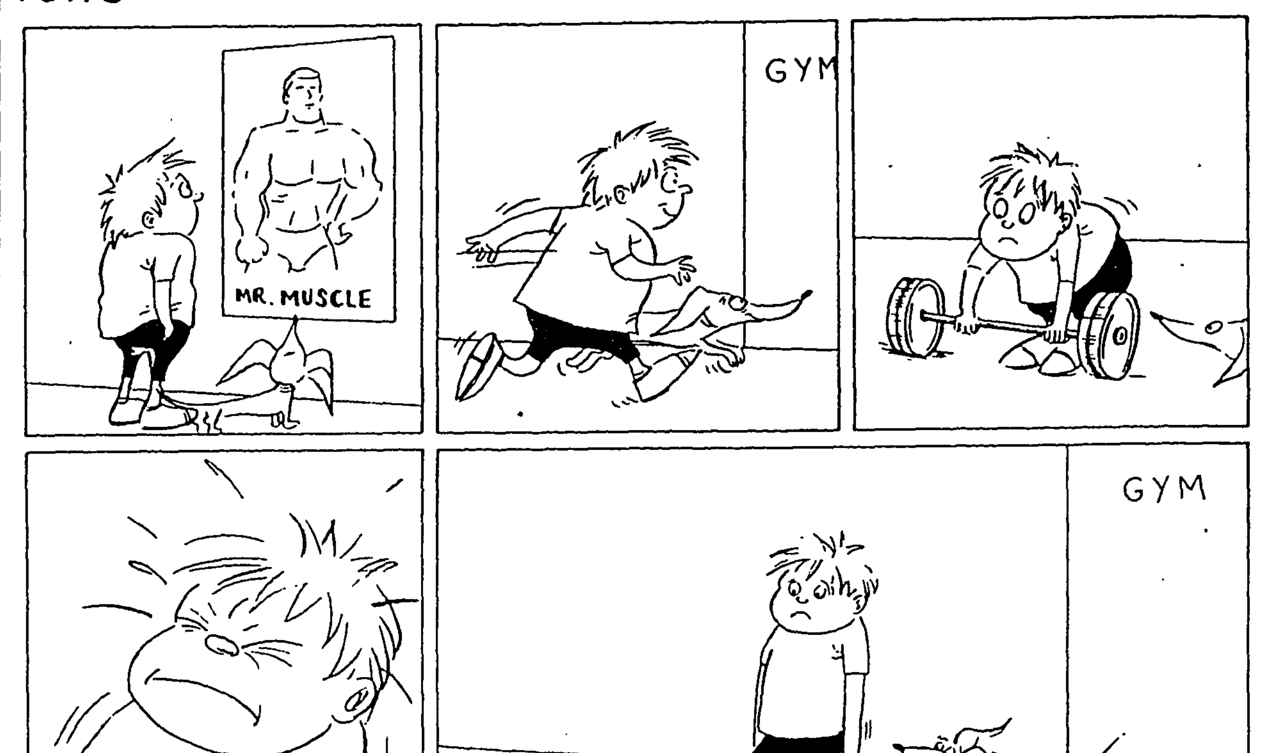
Mouche

BLAGUE À PART

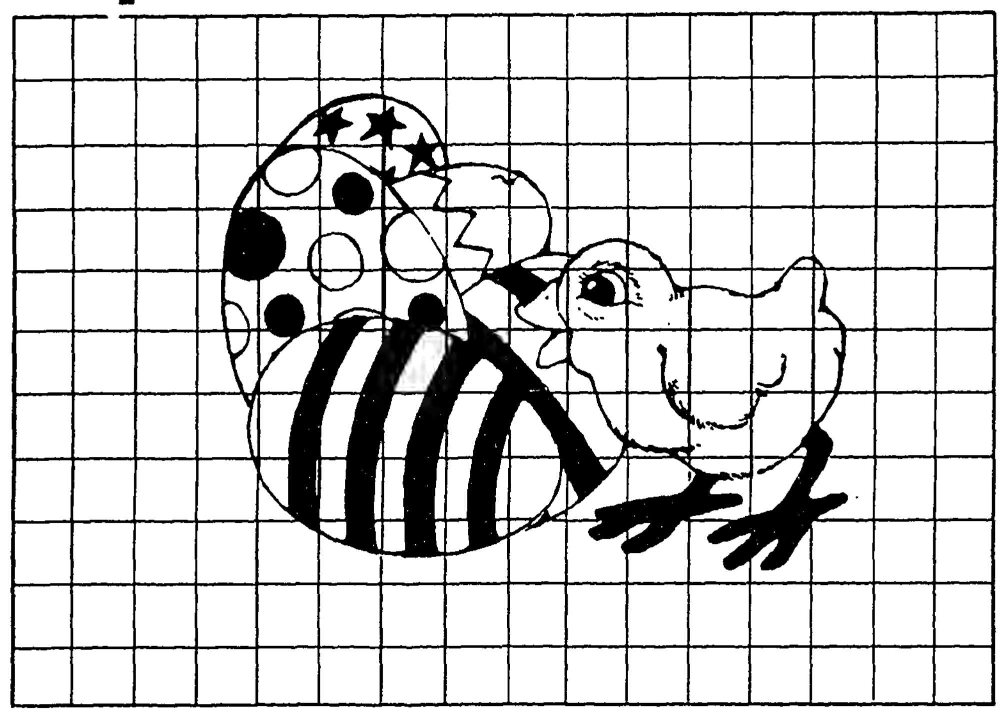
«J'avais l'étrange impression que j'avais oublié de débrancher le couteau électrique»

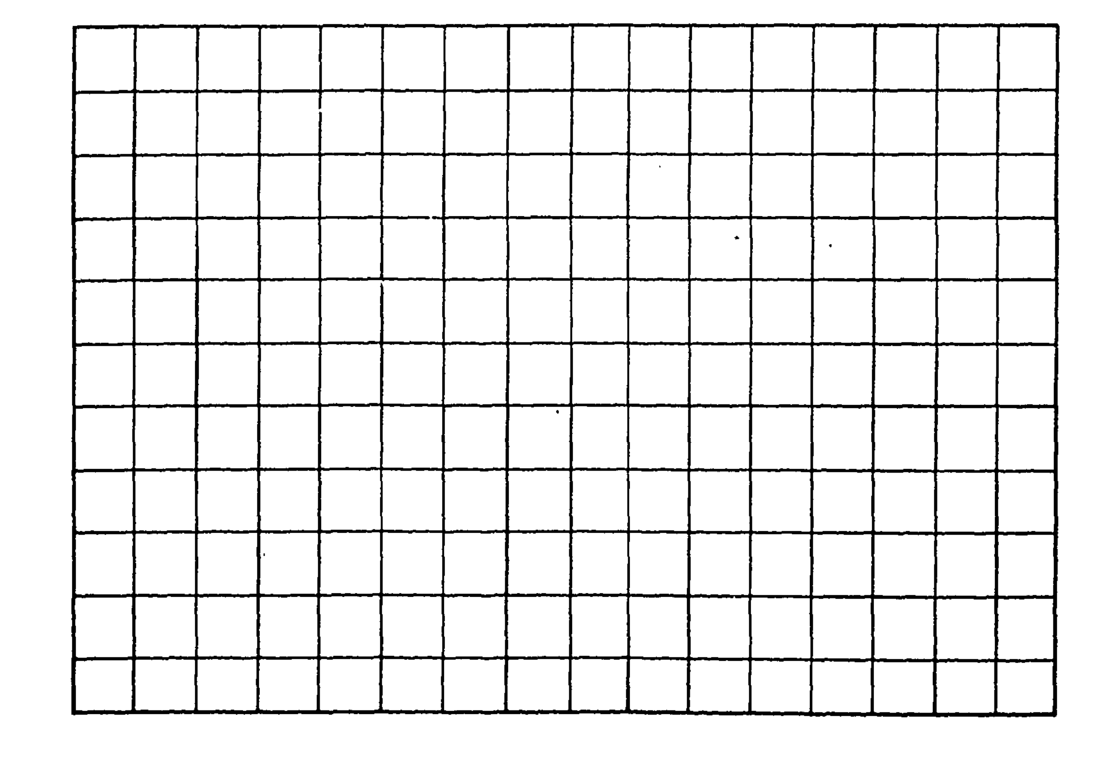


roffe



Reproduis le dessin





• Montréal

Sheila Risbud rentre d'un voyage au Québec

par CLAUDE DUCHESNAY
collaboration spéciale

A.P.F. - «Nous avons érigé les premiers ponts d'une relation solide et durable avec la population québécoise et plusieurs de ses organismes». C'est la conclusion à laquelle sont arrivés six jeunes francophones représentant diverses régions du Canada, au retour d'une première tournée intensive de sensibilisation d'une semaine au Québec.

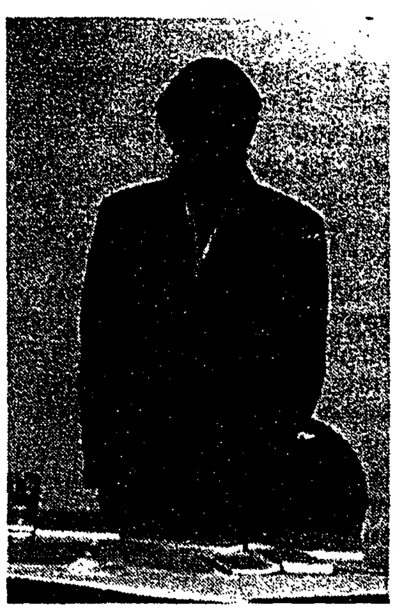
Accompagnés du directeur-général de la Fédération des jeunes Canadiens français (F.J.C.F.), M. Paul Lapierre, et guidés par la représentante au Québec de la Fédération des francophones hors Québec, Mme Marie-Hélène Bergeron, les jeunes ambassadeurs du Canada français ont rencontré pas moins de 62 organismes et plus de 300 personnes oeuvrant dans toutes les sphères de l'activité économique, politique, sociale et culturelle du Québec, de la ville de Québec à Montréal, en passant par la Beauce.

«Cette tournée de la Fédération des jeunes avait pour but d'organiser le travail de sensibilisation auprès de la population québécoise, souligne Paul Lapierre. Trop souvent, ils ne connaissent pas assez la francophonie canadienne, ce qui est déplorable, ou encore ils en entendent parler des francophones hors Québec qu'en état de crise. Mais on oublie nos succès, et c'est justement le message que nous voulions passer».

«Nous avons identifié des personnes ressources, rencontré des étudiants du collège et de l'université, des chefs d'entreprise, des chambres de commerce, des directeurs d'organismes communautaires. Nous leur avons rappelé que nous possédons un potentiel intéressant et nous leur avons présenté nos projets et nos réalisations.



Aline Taillefer



Sheila Risbud

Fondamentalement, il y a des gens dans tout ça qui sont prêts à collaborer. Il s'agissait pour nous de démontrer que nous avions quelque chose à offrir en retour».

La F.J.C.F. s'implique notamment dans plusieurs projets communautaires, pilote des Coopératives jeunesse de services, organise l'établissement du réseau canadien des radios communautaires et participe à la recherche sur l'accessibilité du réseau post-secondaire aux francophones.

«Ces jeunes peuvent en faire plus en une semaine que nous pendant trois mois», constate Marie-Hélène Bergeron qui a été impressionnée par le professionnalisme et l'enthousiasme des participants. «C'est bon d'aller à la base avec les organisations et de permettre aux jeunes de communiquer et d'apprendre».

De leur côté, les jeunes Québécois se sont montrés étonnés par le dynamisme de leurs compatriotes. «Je crois que nous avons posé les premières pierres d'une échange instructif dans un avenir rapproché» a souligné Philippe Paradis, responsable de Parlement jeunesse. «C'est incroyable combien ces jeunes-là savent de quoi ils parlent, a déclaré Trent Mel, président de la Commission jeunesse d'Alliance-Québec. Ils connaissent leurs dossiers, réalisent des projets ambitieux et sont conscients des défis qui se présentent à eux».

Pour la Fédération des jeunes Canadiens français, il s'agira de créer un suivi avec tous les contacts qui ont été créés. «Nous avons fait les premiers pas et suscité un intérêt certain. Maintenant, nous allons assimiler tout ça et préparer la suite», a affirmé M. Lapierre.

SHEILA RISBUD (SAINT-ALBERT EDMONTON, ALBERTA)

«Cette tournée au Québec nous a démontré qu'il est possible de travailler dans tous les secteurs du quotidien en français, souligne Sheila Risbud, secrétaire de Francophonie Jeunesse de l'Alberta. Le réseau francophone est très grand ici. C'est impressionnant de voir les industries francophones».

«J'ai toujours été fière d'être francophone, nous dit Sheila. Il ne faut pas oublier que je fréquente l'école française et que mon réseau d'ami(e)s est francophone. Nous sommes minoritaires et c'est en travaillant ensemble au niveau national que nous pourrons faire quelque chose. Nous avons quelque chose que les Québécois n'ont pas: nous sommes regroupés par un but commun qui est de faire valoir notre langue».

Étudiante en 12e année à l'école Maurice-Lavallée, Sheila compte se diriger vers le droit constitutionnel «pour faire changer certaines lois en Alberta, comme la Loi 60 qui a déclaré notre province anglophone. Je veux étudier à l'université de Moncton, car elle est la seule université au monde où on peut faire le droit civil en français. À Ottawa, c'est différent: c'est anglophonement bilingue...

«Je veux que mes enfants aient la chance d'aller à l'école en français, qu'ils puissent avoir accès au primaire, au secondaire et au collège et à l'université en français dans leur province. Je veux que mes enfants puissent s'exprimer dans notre langue sans avoir peur de parler».

«J'ai eu la grande chance d'être choisie pour ce voyage, conclut-elle. Maintenant, je vais faire partager mon expérience

(suite en page 20)

Risbud

(suite de la page 19)

avec les autres jeunes, leur dire ce que j'aie vécu».

«Il y a des choses qui se passent au Québec, des ressources que nous pouvons utiliser dans nos provinces. Nous avons découvert une banque d'idées et nous comptons bien les utiliser», souligne-t-elle.

ALINE TAILLEFER (LA BROQUERIE) SAINT-BONIFACE, MANITOBA

«C'est impressionnant de voir ce qui se passe au Québec, tant au niveau social, qu'économique, remarque Aline Taillefer, originaire de La Broquerie au Manitoba. Nous avons visité une entreprise en Beauce, Max Métal, et c'est fantastique de rencontrer ces entrepreneurs francophones».

• Ottawa

Été-Médias: un programme pour les journalistes étudiants

A.P.F. - La radio étudiante peut être autre chose qu'une machine à fabriquer des décibels. Et les journaux étudiants peuvent être beaucoup plus que des feuilles brochées, bourrées des derniers potins de la semaine sur la dernière aventure amoureuse de Marie, et la dernière gaffe de Gaston. Oui mais, comment s'y prendre pour être plus «professionnels»?

Les jeunes journalistes en herbe des écoles secondaires francophones de l'extérieur du Québec âgés entre 14 et 17 ans impliqués dans le journalisme scolaire pourront eux aussi apprendre les rudiments du métier lors des deux stages Été-Médias au Québec.

Mis sur pied par le Cégep de Jonquière, seule institution du réseau collégial québécois autorisée à dispenser les cours Arts et Technologie des médias, le programme Été-Médias '90 s'adressent à des jeunes de niveau secondaire 3, 4 et 5 actifs dans la radio étudiante ou le journal étudiant.

C'est en constatant que les jeunes du Saguenay Lac Saint-Jean avaient une vision nébuleuse de l'information, à l'école et dans l'école, que le projet Été-Médias a pris forme. Des radios «juke-box», un journal monté à l'aide de photocopies, un fonctionnement anarchique dans l'organisation du travail, une méconnaissance des règles de l'écriture journalistique et des genres journalistiques, l'absence d'un code d'éthique, tout cela a convaincu le Cégep de Jonquière que les apprentis journalistes manquaient de ressources humaines et financières.

Depuis la tenue du premier stage à l'été de 1988, 83 jeunes provenant de 52 écoles secondaires québécoises ont profité pendant six jours de tous les équipements spécialisés et de la compétence des professionnels du département d'Art et technologie de médias pour apprendre les rudiments du métier.

Si les jeunes francophones de l'extérieur du Québec ont la chance cette année de participer à ce programme cet été, c'est grâce au ministère québécois de l'Enseignement supérieur et de la Science qui a débloqué des sommes pour permettre l'octroi de bourses pour les jeunes journalistes hors Québec. Cette aide répond d'ailleurs aux attentes formulées en octobre dernier par les communautés francophones de l'Ouest dans le cadre d'une tournée entreprise par un haut fonctionnaire du ministère québécois de l'Éducation. On avait exprimé le souhait qu'une institution québécoise forme des étudiants apprentis journalistes dans les écoles secondaires francophones.

L'an dernier, deux jeunes étudiants Fransaskois de la Saskatchewan avaient participé au premier stage Été-Médias. Cette présence de deux jeunes étudiants de l'extérieur du Québec avait incité les organisateurs à réfléchir sur l'opportunité d'offrir également ce stage à des jeunes francophones des autres provinces. Voilà qui est fait.

La date limite pour s'inscrire est fixée au 10 avril. Le nombre de bourses est limité. Pour plus d'informations, on peut communiquer avec Francine Savard, Cégep de Jonquière, 2505 Saint-Hubert, Jonquière, Québec, G7X 7W2. Tél.: (418)-547-2191.

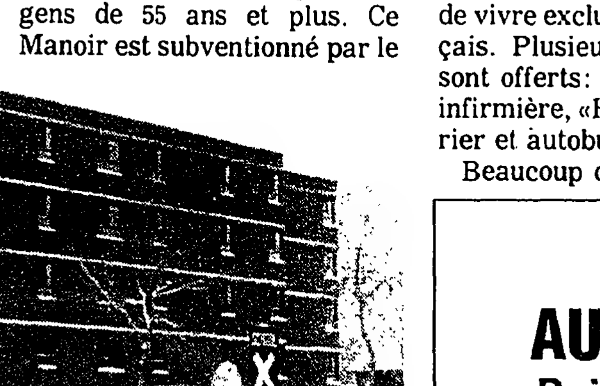
Manoir Saint-Thomas - Attention!

Nous avons présentement neuf suites de libres au Manoir Saint-Thomas. Il nous est maintenant possible d'accepter des gens de 55 ans et plus. Ce Manoir est subventionné par le gouvernement et vous permet de vivre exclusivement en français. Plusieurs services vous sont offerts: épiceries, laitier, infirmière, «Home Care», courrier et autobus à la porte, etc.

Beaucoup de gens ont peiné durement pour faire construire ce Manoir, et maintenant, il ne reste qu'à vous, les gens francophones, de venir y vivre pour aider à supporter cette maison plutôt que de chercher à vivre ailleurs.

Si nos gens parlant français décident d'entrer dans un Manoir anglophone plutôt qu'au Manoir Saint-Thomas, nous nous verrons un jour dans l'obligation d'ouvrir nos portes aux gens d'une autre langue et nationalité. Et nous seront une fois de plus relégués au rang de citoyens de 2e classe. Est-ce bien là où nous voulons en venir?... Pensez-y bien...

Pour plus d'informations, contacter Carmen Maisonneuve au 466-7886 tous les jours entre 9h et midi, ou les soirs après souper au 469-7639.



Manoir Saint-Thomas

• Jean-Côté

M. Adrien Poirier, un exemple de plus de l'âge d'or actif

par NOËLLA FILLION

M. Adrien Poirier, âgé de 72 ans a de quoi occuper son âge d'or. Depuis trois ans il a repris son violon de façon sérieuse et s'est remis à pratiquer. Il a appris à jouer de cet instrument à l'âge de 14 ans et dans les années '30 et '40, il jouait volontier dans les veillées de danses comme à l'école du Lac Magloire ainsi que pour les noces. C'était à l'époque des trajets en chariot tiré par les chevaux et où on pouvait jouer pendant toute une veillée pour la grosse somme de 25 cents.



Adrien Poirier

(Photo Noëlla Fillion)

Adrien a remisé son violon pendant les années du défrichement de terrain mais il ne l'a pas oublié complètement. Il l'a repris en 1986 et 1987 pour gagner un premier trophée à la foire agricole de Donnelly.

Depuis trois ans il a participé à des concours de violonneux dans quinze différentes localités à partir de Fort St.John, Prince George, en passant par Saint-Paul et Camrose jusqu'à Swift Current.

Présentement il est à pratiquer pour l'été qui vient et avec le beau temps il reprendra sa roulotte, accompagné de sa dame, Cécile pour courir les concours.

Parmi ses nombreux trophées, M. Poirier en a gagné quatre en tant que gigueur de la gigue de la Rivière Rouge.

Il a aussi un passe-temps d'hiver, celui de rénover des «démocrates» (voiture à 2 sièges) et des «buggys». Pour ceci il utilise du chêne et du noyer d'Amérique (hickory). Il fait aussi le rembourrage des sièges.

Avec tout ceci, M. Poirier a de quoi occuper tous ses loisirs.

À L'A.C.F.A....

Quoi répondre à Alliance for Preservation of English Language of Canada?

L'APEC fait circuler un certain nombre de rumeurs au sujet des dépenses fédérales en matière de bilinguisme par le gouvernement fédéral. Voici quelques chiffres qui vous aideront à faire le point sur ce sujet:

Formation linguistique	31 M $	10%
Secrétariat d'État (services de traduction)	91 M $	31%
Ministères	80 M $	27%
Forces Armées	55 M $	19%
Budget total	294 M $	0,2% du budget

M = Millions

Comparaisons

Budget de la défense nationale	11,2 milliards de $
Les frégates de la marine	9,8 milliards de $
Les 138 F-18	4,9 milliards de $

Faut-il être bilingue pour travailler au gouvernement fédéral?

La fonction publique emploie 208 300 personnes au Canada. De ces emplois on dénombre 60 820 bilingues soit 29%. De ce nombre 52 960 sont localisés au Québec ou à Ottawa. C'est donc 7 800 postes bilingues que se partagent les autres provinces soit 4% des emplois de fonctionnaires.

La Fonction publique n'est pas aux mains des francophones

On compte actuellement 150,000 anglophones au service du fédéral pour 59,000 francophones. À l'extérieur du Québec 95% des emplois sont occupés par des anglophones (104,848 postes sur 110,620). À l'intérieur de la région de Québec et de la capitale nationale 46% des emplois sont occupés par des anglophones (44,782 postes sur 97,731). Enfin notons que 80% des postes de gestion sont occupés par des anglophones.

(cette page est réservé et payée par le Secrétariat provincial de l'A.C.F.A.)

• Saint-Paul

Un cadeau pour les Acadiens

par ARLETTE DHUICQUE

Toujours actives dans notre communauté, les Dames du 3e âge avaient en charge le brunch du Centre culturel, ce dimanche 11 mars.

Comme d'habitude, de nombreuses personnes étaient présentes à ce brunch, environ 150. Tout le monde, dans une ambiance familiale et gaie ont apprécié le repas abondant et savoureux que ces dames avaient préparé.

Tous les Acadiens de Saint-Paul étaient à l'honneur ce jour-là. Ils étaient nos invités. Au nom de toute notre communauté francophone, les Dames du 3e âge ont voulu les remercier pour leur contribution à notre vie locale depuis de nombreuses années.

Venus de l'autre bout du Canada, précisément du Nouveau-Brunswick, pour la plupart à titre d'enseignants, ils ont toujours participé à diverses activités au Centre culturel. Certains se sont impliqués aux activités de l'A.C.F.A., d'autres à Héritage, d'autres encore au Cercle dramatique de Saint-Paul mais aussi comme danseurs dans notre troupe folklorique LES BLÉS D'OR.

C'est toujours avec un grand succès que ce groupe de danseurs a présenté des spectacles dans de nombreuses places du pays et même en Europe. Nous devons être fiers d'eux et leur témoigner notre reconnaissance d'avoir fait connaître notre village et notre culture canadienne-française, de part le monde.

D'autre part, le Club des Acadiens et des amis de Saint-Paul, au cours de ces années, contribua à des bourses données aux


(Photo Arlette Dhuicque)

étudiants voulant poursuivre des études en français à la Faculté.

Bien des fois, aussi, nos Acadiens nous ont préparé des repas acadiens faits de grandes chaudrées de moules fraîches venues directement de leur pays.

Cette longue énumération de leur participation à notre vie démontre le rôle important de nos Acadiens parmi nous et nous leur devons notre gratitude et notre amitié.

Mais, ce que nous leur devons avant tout, c'est de nous avoir donné la Sagouine. Elle était présente à ce brunch, en la personne de Mme Rose Marie Allain, Acadienne pure laine, qui a su si bien retrouver les intonations de Viola Léger.

Dû au talent d'Antonine Maillet, ce personnage de la Sagouine restera un des plus grand textes de notre littérature française et doit avoir sa place dans tous nos manuels scolaires. Elle concrétise la philosophie du bon sens, venue du fond des âges et qu'aucune philosophie élaborée ne peut égaler. Elle incarne l'âme de ce peuple de gens de mer «Laissant leur pensée partir sur les vagues, très loin, au-delà de l'horizon, vers l'Infini».

• Finale Stage One

Belle performance du Théâtre à la carte

par JACQUES BEAUPRÉ

La troupe du Théâtre à la carte a offert toute une performance à la finale provinciale du Festival de théâtre en un acte (Stage One) qui avait lieu à Lethbridge, le 10 mars. Leur présentation de la pièce Conservation sinfonietta n'a pas gagné mais ils se sont placés parmi les trois finalistes. Cette pièce sera maintenant jouée à Edmonton au mois de mai. La metteur en scène, Sylvie Nicholas dit que la pièce n'a recueillie aucun commentaire négatif et que tant le jeu des acteurs que la mise en scène ont fait l'objet de nombreux compliments.

Il s'agit d'une performance notable compte tenu que le Théâtre à la carte était le seul à jouer en français et qu'à plusieurs reprises une coordonnatrice du festival a tenté d'empêcher que la pièce se rende en finale. Le Théâtre à la carte avait d'abord été placée hors compétition par cette coordonnatrice régionale, Kathleen Bednar mais les juges ont néanmoins déclaré Conservation sinfonietta gagnante. Durant la semaine qui séparait la finale régionale de la finale provinciale, «il y a eu pressions et des allusions continuelles» dit Sylvie Nicholas.

L'équipe a toutefois été très bien reçue à Lethbridge s'empresse d'ajouter la metteur en scène. Toute la controverse et les tentatives d'éliminer la pièce française du festival sont venues de la coordonnatrice régionale du festival qui, selon le président du festival, a depuis démissionnée parce qu'il y avait trop de travail. Malgré de nombreuses tentatives, Kathleen Bednar n'a pu être rejointe par Le Franco.

La pièce gagnante de la finale provinciale de Lethbridge ira représenter l'Alberta pour la finale nationale qui se déroulera à Régina en juillet.

• Edmonton

Formation d'un comité de parents pour une nouvelle école française dans le nord-est

par JACQUES BEAUPRÉ

Un premier noyau de parents s'est porté volontaire pour entreprendre les démarches en vue de l'ouverture d'une nouvelle école catholique française à Edmonton. André Gargaliano, Luc Mélançon, Yves Laurent, Georgine Dupont et France Sénéchal se sont portés volontaires pour commencer le travail de sensibilisation auprès des parents francophones de cette partie de la ville. Un peu plus tôt, la vingtaine de parents présents à l'école Father Leo Green ont écouté les témoignages de trois parents francophones qui se sont beaucoup impliqués dans le domaine de l'éducation. Elles ont dit comment l'école française s'était avérée nécessaire pour que leurs enfants apprennent le français tout en ayant une parfaite maitrise de l'anglais. La nouvelle école, selon Laurent Godbout de la Société des parents pour l'éducation francophone d'Edmonton, pourrait ouvrir à l'automne 1991. Même si le principe d'une nouvelle école française est déjà accepté par la Commission des écoles catholiques, il faudra néanmoins beaucoup de travail pour aller chercher le nombre d'inscriptions nécessaire dit Hélène Gignac. Elle est venue raconter l'ampleur du travail qu'elle et d'autres parents ont accompli pour obtenir l'ouverture d'une autre école française, l'école Notre-Dame, en septembre 1989. Le comité pour l'école du nord-est peut déjà compter sur plus d'une trentaine d'élèves qui fréquentent les écoles Maurice-Lavallée et Notre-Dame.



Une nouvelle école française d'ici un an ou deux, c'est ce que veulent les parents du nord-est d'Edmonton. Pour la petite Sonia Guillemette, âgée de 7 mois, l'école est encore bien loin mais pour sa mère, Hélène il est déjà le temps de penser à l'avenir.
(Photo Jacques Beaupré)

Carrières et professions

• Exportations

Importante vente de porc à l'Union Soviétique

L'Union Soviétique a convenu d'acheter 10,000 tonnes de porc congelé du Canada. Un accord a été convenu, fin février avec des représentants du Canada.

L'Office des produits agricoles d'Agriculture Canada signera des contrats avec les offices provinciaux de commercialisation du Québec, de l'Ontario, du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta pour obtenir les quelque 145,000 porcs nécessaires à cette vente. Cet organisme a fait une demande de soumissions auprès des abattoirs pour l'abattage des porcs, l'emballage, la congélation et le stockage de la viande.

La marchandise consistera en demi-quartiers complets en boîte de demi-quartiers coupés en trois. Les envois débuteront d'ici la mi-avril et se termineront d'ici la fin juin.

La chronique historique

par
DANIÈLE BOURBEAU
Recherchiste
en histoire
Pincher Creek

Le projet de recherche est subventionné par Emploi et Immigration Canada.

Quoi de neuf en recherche historique?

On dit que les métis ont joué un rôle important dans la colonisation de l'Ouest canadien. On parle souvent de la vie difficile des femmes métisses. Une femme en particulier me vient en tête: Marie-Rose Delorme, «The Fifty Dollar Bride».

L'histoire commence avec un Canadien français qui épouse une indienne au 18e siècle. Un garçon naît de cette union: Urbain Delorme. On ne connait pas la femme d'Urbain mais on sait qu'ils auront un fils qu'ils appelleront aussi Urbain.

Urbain Delorme junior est né le 18 mai 1835, il est métis.

Pendant ce temps, un dénommé François Desmarais, toujours au 18e siècle, épouse une indienne Saulteaux. Ils ont un fils: Joseph Desmarais. Joseph grandit et épouse Adélaïde Clairmont. De cette union est née Marie Desmarais.

Urbain Delorme et Marie Desmarais ont quatre enfants dont Marie-Rose.

Marie-Rose naît le 18 mai 1861.

Elle épousera Charles Smith, un norvégien né en 1844. Il quitte la Norvège à l'âge de 12 ans. Charles demande la main de Marie-Rose en offrant à sa mère, un billet de 50 $, d'où la légende.

Ainsi, le 26 mars 1877, Marie-Rose Delorme épouse Charles Smith, homme qu'elle connait à peine et aime encore moins. Ils ont 17 enfants. Onze meurent dont deux fils tués la même journée, le 15 août 1917, durant la première guerre mondiale.

Je ne vais pas ici résumer un bouquin de 160 pages mais vous conseiller plutôt de vous le procurer. Vos yeux dévoreront ces quelques pages où l'histoire compte de nombreux noms français. Vous découvrirez le courage de Marie-Rose à travers des années de misères, de maladies et de déceptions.

«The Fifty Dollar Bride», bouquin qui mérite l'honneur d'une traduction française.

Si vous désirez collaborer à la chronique historique, n'hésitez pas à appeler Mme Marie Beaupré au 925-3801 ou au 489-2747 ou Mme Fernande Bergeron au 466-1680.

Nos jeunes étoiles du hockey



ASTROS - NOVICES «D»

Nom: **Nicholas Marchant**
Âge: **8 ans**
Équipe de hockey préférée: **Oilers**
Position preférée: **gardien de but**
Sports et activités préférés: **football et hockey**

Nicolas patine et joue au hockey depuis seulement deux ans. Il rêve de jouer dans la Ligue nationale.



LES VOYAGEURS ATOMES «C»

Nom: **David Schmitz**
Âge: **11 ans**
Équipe de hockey préférée: **Oilers**
Joueurs de hockey préférés: **Wayne Gretzky et Esa Tikkanen**
Position preférée: **centre**
Sports et activités préférés: **Hockey, soccer, baseball et natation**

David patine depuis l'âge de 5 ans et joue au hockey pour l'Association sportive Saint-Thomas depuis l'âge de 6 ans. Il espère toujours que son équipe gagne la coupe.

Bloc-notes

une courtoisie de...



Le **BLOC-NOTES** est une chronique à la disposition de tout organisme voulant **annoncer un événement sans but lucratif** (sans frais d'admission) ex: réunion hebdomadaire, mensuelle, annuelle, exposition culturelle, rencontre de clubs sociaux, etc. Ce service est **GRATUIT.** L'information pertinente doit nous parvenir par le courrier au moins 15 jours avant la date prévue de l'événement. L'heure de tombée est **le jeudi à 16h.** Vous pouvez aussi vous adresser à votre agent communautaire régional de l'A.C.F.A. qui se fera un plaisir de vous aider.

RIVIÈRE-LA-PAIX

Tangent: Gens d'Âge d'Or - Tous les 2e jeudis du mois, une infirmière sera disponible au Centre culturel à 13h30. Pour de plus amples renseignements, appelez Jeanne au 359-2195. 20/4

Falher: Réunion mensuelle des Chevaliers de Colomb au sous-sol de l'église Sainte-Anne le 2e mercredi de chaque mois à 20h. 20/4

Falher: Réunion du Mouvement des femmes chrétiennes à la salle Légaré au Centre Notre-Dame le premier mercredi de chaque mois à 19h30. 20/4

Tangent: La bibliothèque au Centre culturel est maintenant ouverte, du lundi au vendredi de 10h à 16h. Pour plus amples informations appelez Annie au 359-2126. 20/4

Ciné-club: Le film: «Fierot, l'été des secrets», sera projeté dans les écoles au mois de mars, aux dates suivantes: Donnelly, 22 mars; Falher, 23 mars; Girouxville, 27 mars; Jean-Côté, 28 mars. 30/3

Ciné-club - Le film: «Tintin, l'Affaire tournesol», sera projeté dans les écoles au mois d'avril aux dates suivantes: Girouxville, 24 avril; Jean-Côté, 25 avril; Donnelly, 26 avril; Falher, 27 avril. 20/4

PLAMONDON

Le Franco-Gang de Plamondon présente: «Le retour de Séraphin», le dimanche 1er avril à 15h à l'école régionale de Saint-Paul. Info: Centre culturel au 645-4800 30/4

SAINT-PAUL

Le Club des cinéphiles présentera pour les jeunes et les adultes, au petit théâtre de l'école régionale, le vendredi soir de 19h à 20h45 (entrée gratuite) les films suivants: le 23 mars: Les malheurs de Sophie; le 6 avril: FIERRO... l'été des secrets; le 20 avril: La flûte à 6 Sthroumpfs; le 4 mai: Le trésor de la Nouvelle France et le 18 mai: L'invention diabolique. 18/5

EDMONTON

VOULEZ-VOUS participer plus activement à la communauté francophone? Devenez membre des Jeunes Entrepreneurs francophones en contactant Mario Bergeron au 465-2943 ou Clément Lavoie au 465-1092 ou en assistant à notre réunion mensuelle (chaque 2ème mercredi du mois). (PJA)

Rencontre de 9h à 11h tous les lundis à l'école Saint-Thomas d'Aquin. Salle 100 pour les mamans Salles 207 pour les enfants. Info: Christiane, au 466-5012, Rosemarie, au 465-3618. 27/4

BADMINTON francophone tous les mardis de 19h à 22h au gymnase de l'école Maurice-Lavallée, gratuit. Bienvenue à tous! Info: A.C.F.A. régionale au 469-4401.

La Société acadienne de l'Alberta tiendra son assemblée le 31 mars de 14h à 16h à la salle 003 de la Faculté Saint-Jean. Info: Rose-Marie au 468-4398. 30/3

ENTRE FEMMES - Rencontre de 9h à 11h, tous les lundis à l'école Saint-Thomas d'Aquin, et maintenant au Leefield Community Hall tous les mercredis de 13h à 15h. Pour de plus amples renseignements, appelez Christiane au 466-5012. 6/4

Badminton tous les mardis à l'école Maurice-Lavallée de 19h à 21h, et c'est gratuit. Veuillez noter qu'il n'y aura pas de badminton le 20 mars. Info.: Gilles au 486-3508. 6/4

CINÉ-FEMMES - L'Éducation permanente et le Comité femmes de l'A.C.F.A. régionale présente: «Qui va cherche Giselle à 3h45 à l'auditorium de l'O.N.F. à Place Canada au 9700 avenue Jasper à 19h30, une discussion suivra. 6/4

Paroisses francophones

Messes du dimanche

Immaculée-Conception
10830 - 96e Rue
Dimanche: 10 h 30

Saint-Albert
Chapelle Connelly McKinley
9, Muir Drive
Dimanche: 10 h

Sainte-Anne
9810 - 165e Rue
Dimanche: 11 h

Saint-Thomas d'Aquin
8760 - 84e Avenue
Samedi: 16 h 30
Dimanche: 9 h 30 et 11 h

Saint-Joachim
9928 - 110e Rue
Samedi: 17 h
Dimanche: 10 h 30
Lundi au vendredi: 17 h

Sainte-Famille à Calgary
1719 - 5e Rue S.O.
Samedi: 17 h
Dimanche: 10 h 30

Petites annonces

Dans le but de vous offrir un meilleur service Le Franco vous offre une chronique de petites annonces.

Tarifs: 4 $ pour 25 mots ou moins pour 1 semaine; 7 $ pour 25 mots ou moins pour 2 semaines. Plus de 25 mots: 10¢ de plus par mot. Annonces encadrées, ajoutez 2,50 $ pour l'encadrement.

Toutes les petites annonces doivent nous parvenir accompagnées du paiement: chèque ou mandat-poste à notre bureau avant le lundi matin. Aucune annonce ne sera acceptée par téléphone. Le Franco ne facturera aucune annonce et aucune annulation ne sera acceptée après le lundi à midi. Toute annulation peut être faite par téléphone en composant le **465-6581**
Nous n'acceptons pas les frais d'appel. Faites votre chèque ou mandat-poste à l'ordre de:

Le Franco, 8923, 82 Avenue, Edmonton (Alberta), T6C 0Z2

PROVINCIAL

Préparons l'avenir de nos enfants...à la pré-maternelle. Une école conçue pour les enfants de 3 et 4 ans dont au moins un des parents est francophone. Pour plus d'informations communiquer avec la Fédération des Parents francophones de l'Alberta 468-6934. 05 90

EDMONTON

Service de préparation de rapport d'impôt en français/anglais à ma maison. 15 $/individu, 25 $/couple. Inf.: Danielle Paradis au 465-9920. 6/4

La Coop «Le Quartier du Collège» a présentement à louer 2 unités de 2 chambres 506 $/mois et 478 $/mois. Pour plus d'informations, appelez Louise au 468-1819. 6/4

Hausser la valeur de votre maison. Pour toutes rénovations (en français), communiquer avec Henri. Peinture, sous-sol, joints de plâtre, etc. Laisser votre message au 475-4811. 13/4

VANCOUVER

«Désirez-vous acquérir ou investir dans la Vallée du Cowichan, sur l'île de Vancouver? Contactez-moi au: (604) 746-4980, le soir ou écrivez-moi à: R.R. 5, Duncan, C.-B. V9L 4T6». 30/3

LETHBRIDGE

Raymond - Recherche ébéniste qualifié, salaire selon compétences. Informations: 752-4645. 30/3

Le Palmarès Prochaine Vague

SEMAINE DU 26 MARS 1990

CS	SD-	TITRE	INTERPRETE
1	3	**Quand Jimmy dit**	Patricia Kaas
2	1	**Désir danger**	Martine St-Clair
3	6	**Un château de sable**	Paul Piché
4	7	**Animal**	Francis Cabrel
5	8	**La chanson du diable**	Kashtin
6	2	**Tomber**	Laurence Jalbert
7	-	**Salut salaud**	Vilain Pingouin
8	10	**Fille de pluie**	Rock Voisine
9	9	**L'ame soeur**	Marie-Denise Pelletier
10	-	**Prête-moi ton regard**	Jim Corcoran

CS: cette semaine SD: semaine dernière

À la fin de chaque mois, un tirage sera effectué parmi tous les appels reçus.

Prochaine Vague avec Claude Bernatchez du lundi au vendredi de 18 h à 19 h sur les ondes de CHFA.

Note: Vous pouvez donner vos 3 choix en téléphonant à l'émission entre 18 h et 19 h au 466-2432 lors de la présentation du Palmarès.


Radio-Canada
CHFA/Alberta

• Télé

L'opéra du dimanche: Tosca de Giacomo Puccini

par ANDRE FRADETTE

Tosca! Pour les amateurs d'opéra, ce nom seul suffit pour évoquer un monde de passions, des moments intenses où la vie, la haine, l'amour et la mort se côtoient sur scène. Pareille intensité oblige les chanteurs à aller jusqu'au bout d'eux mêmes. Le rôle de Tosca, un des plus exigeants du répertoire, suppose un dépassement de soi de la part de la cantatrice, tant sur le plan vocal que dramatique. Amante du peintre Cavaradossi, la chanteuse Floria Tosca se suicide après avoir tué le chef de police Scarpia, aussi amoureux d'elle, parce qu'il n'a voulu rien faire pour libérer à la demande de Tosca le peintre condamné à mort suite à une querelle de jalousie. C'est le triangle amoureux, implacable, semblable à celui des tragédies antiques; Tosca en est la pointe extrême.

Cette superbe production de l'Opéra de Montréal comprend une distribution à la hauteur des rôles, capable de rendre toute leur intensité et leur passion. Contentons-nous d'en mentionner les trois principaux: Maria Slatinaru, soprano (Floria Tosca, cantatrice célèbre); Ruben Dominguez, ténor (Mario Cavaradossi, peintre); Louis Quilico, baryton (Scarpia, chef de la police).

Tosca, opéra en trois actes de Giacomo Puccini, sera présenté dimanche le 25 mars et c'est le dernier (malheureusement!) de la série de sept opéras présentée à la télévision de Radio-Canada, le dimanche à 14h, du 11 février au 25 mars.

«Les Albertains»

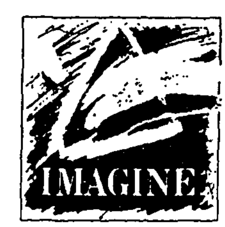
du lundi au vendredi de 9 h à 9 h 30

Cette semaine...

Le lundi 26 mars - Marguerite Ruest - Hinton
Le mardi 27 mars - Lucienne Déchaine - Edmonton
Le mercredi 28 mars - Denise Hart - Plamondon
Le jeudi 29 mars - Doreen Thiesen - Fort McMurray
Le vendredi 30 mars - Michèle Half - Saddle Lake



À vous de donner.



CBXFT Radio-Canada Alberta



Semaine du 24 au 30 mars 1990

SAMEDI

17h00 **LE TÉLÉ-JOURNAL**
17h10 **VIRAGES**
17h30 **LA SOIRÉE DU HOCKEY:** Montréal à Hartford
20h00 **LE GROUPE SANGUIN**
21h00 **LA BANDE DES SIX**
22h00 **LE TÉLÉ-JOURNAL**
22h20 **LES NOUVELLES DU SPORT**
23h37 **LA POLITIQUE FÉDÉRALE**
23h47 **TÉLÉ-SÉLECTION:** Un homme et une femme, vingt ans déjà

DIMANCHE

17h00 **SECOND REGARD**
18h00 **LE TÉLÉ-JOURNAL**
18h05 **CE SOIR CETTE SEMAINE**
18h30 **FAUT VOIR ÇA**
19h00 **STAR D'UN SOIR**
20h00 **LES BEAUX DIMANCHES:** Attention Bandits
22h00 **LE TÉLÉ-JOURNAL**
22h20 **SCULLY RENCONTRE**
23h00 **LES NOUVELLES DU SPORT**
23h15 **CINÉ-CLUB:** Les feux de la rampe

LUNDI

17h00 **UNE PAIRE D'AS**
18h00 **CE SOIR**
18h30 **DÉCOUVERTE**
19h00 **CTYVON**
19h30 **MONSTRES ET MERVEILLES**
20h00 **UN SIGNE DE FEU**
21h00 **MONT-ROYAL**
22h00 **LE TÉLÉ-JOURNAL**
22h25 **LE POINT**
23h02 **CAMP D'ENTRAÎNEMENT DES EXPOS**
23h17 **CINÉMA:** Une belle trigresse

MARDI

17h00 **UNE PAIRE D'AS**
18h00 **CE SOIR**
18h30 **CE SOIR MAGAZINE**
19h00 **CTYVON**
19h30 **SUPER SANS PLOMB**
20h00 **L'HÉRITAGE**
21h00 **DALLAS**
22h00 **LE TÉLÉ-JOURNAL**
22h25 **LE POINT**
23h05 **CINÉMA:** La sentinelle endormie

MERCREDI

17h00 **UNE PAIRE D'AS**
18h00 **CE SOIR**
18h30 **SMAC**
19h00 **CTYVON**
19h30 **COMMENT ÇA VA?**
20h00 **LE GRAND REMOUS**
20h30 **JEUX DE SOCIÉTÉ**
21h00 **L'OR ET LE PAPIER**
22h00 **LE TÉLÉ-JOURNAL**
22h25 **LE POINT**
23h05 **CAMP D'ENTRAÎNEMENT DES EXPOS**
23h15 **CINÉMA:** Le lieu du crime

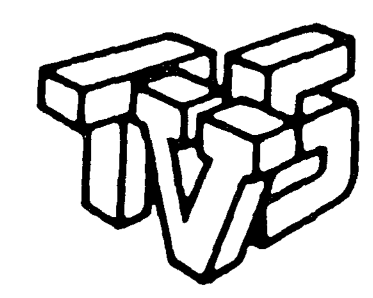
JEUDI

17h00 **UNE PAIRE D'AS**
18h00 **CE SOIR**
18h30 **GÉNIES EN HERBE** Interprovinciale: L'Alberta vs C.-B.
19h00 **CTYVON**
19h30 **LA COUR EN DIRECT**
20h00 **LANCE ET COMPTE III**
21h00 **LES CHEMINS DE LA GUERRE**
22h00 **LE TÉLÉ-JOURNAL**
22h25 **LE POINT**
23h05 **LE MONDE DU VÉLO**
23h07 **CINÉMA:** Fendora

VENDREDI

17h00 **UNE PAIRE D'AS**
18h00 **CE SOIR**
18h30 **ROCK POP ET RELAX**
19h00 **LASER**
20h00 **DÉJÀ 20 ANS** Émission spéciale en direct de la salle Arden à Saint-Albert à l'occasion du 20e anniversaire de CBXFT
21h00 **LANCE ET COMPTE III**
22h00 **LE TÉLÉ-JOURNAL**
22h25 **LE POINT**
23h05 **LES CHEMINS DE LA GUERRE**
24h05 **CINÉMA:** Police frontière

La télévision internationale de langue française



Semaine du 24 au 30 mars 1990

SAMEDI

17h00 **JOURNAL TÉLÉVISÉ DE TF1** Bulletin européen de nouvelles
17h30 **PARCOURS**
18h30 **SACRÉE SOIRÉE**
20h00 **LE TRIBUNAL DES SEPT**
21h35 **MUSIQUE CLASSIQUE**
22h10 **JOURNAL TÉLÉVISÉ DE TF1**
22h40 **PARCOURS**
23h40 **SACRÉE SOIRÉE**
24h55 **RADIO FRANCE INTERNATIONALE**

DIMANCHE

17h00 **JOURNAL TÉLÉVISÉ DE TF1** Bulletin européen de nouvelles
17h30 **LES ANIMAUX DU MONDE**
18h00 **APOSTROPHES**
19h15 **GROS MÉCHANT SHOW**
20h15 **ENVOYÉ SPÉCIAL**
21h15 **HOTEL**
21h45 **JOURNAL TÉLÉVISÉ DE TF1**
22h15 **LES ANIMAUX DU MONDE**
22h45 **APOSTROPHES**
24h00 **GROS MÉCHANT SHOW**
01h00 **RADIO FRANCE INTERNATIONALE**

LUNDI

17h00 **JOURNAL TÉLÉVISÉ DE TF1** Bulletin européen de nouvelles
17h30 **L'INFO-5** (2e édition)
18h00 **7 SUR 7**
19h00 **THALASSA**
20h00 **LES 90 RUGISSANTS**
21h00 **ACTUEL**
21h50 **JOURNAL TÉLÉVISÉ DE TF1**
22h20 **L'INFO-5**
22h50 **7 SUR 7**
23h50 **THALASSA**
24h50 **RADIO FRANCE INTERNATIONALE**

MARDI

17h00 **JOURNAL TÉLÉVISÉ DE TF1** Bulletin européen de nouvelles
17h30 **L'INFO-5** (2e édition)
18h00 **DU COTÉ DE CHEZ FRED**
19h10 **COEUR ET PIQUE**
20h30 **CIEL, MON MARDI!**
22h00 **JOURNAL TÉLÉVISÉ DE TF1**
22h30 **L'INFO-5**
23h00 **DU COTÉ DE CHEZ FRED**
24h10 **COEUR ET PIQUE**
01h25 **RADIO FRANCE INTERNATIONALE**

MERCREDI

17h00 **JOURNAL TÉLÉVISÉ DE TF1** Bulletin européen de nouvelles
17h30 **L'INFO-5** (2e édition)
18h00 **BIZZNESS NEWS**
19h00 **LES FRANCOFOLIES DE MONTRÉAL**
19h30 **TÉLÉOBJECTIF**
20h30 **MONTAGNE**
21h00 **SAUVE QUI PEUT**
21h50 **JOURNAL TÉLÉVISÉ DE TF1**
22h20 **L'INFO-5** (2e édition)
22h50 **BIZZNESS NEWS**
23h50 **LES FRANCOFOLIES DE MONTRÉAL**
24h20 **TÉLÉOBJECTIF**
01h20 **RADIO FRANCE INTERNATIONAL**

JEUDI

17h00 **JOURNAL TÉLÉVISÉ DE TF1** Bulletin européen de nouvelles
17h30 **L'INFO-5** (2e édition)
18h00 **EX LIBRIS**
19h00 **AVIS DE RECHERCHE**
20h30 **VUES D'AFRIQUE** (9/9)
21h30 **CARABINE FM**
22h00 **JOURNAL TÉLÉVISÉ DE TF1**
22h30 **L'INFO-5** (2e édition)
23h00 **EX LIBRIS**
24h00 **AVIS DE RECHERCHE**
01h30 **RADIO FRANCE INTERNATIONALE**

VENDREDI

17h00 **JOURNAL TÉLÉVISÉ DE TF1** Bulletin européen de nouvelles
17h30 **L'INFO-5** (2e édition)
18h00 **LA SUISSE AU FIL DU TEMPS**
19h00 **LE GÉNIE DU FAUX (4/4)**
20h00 **RENCONTRES AVEC...**

• Une victoire totale

En Ontario, ce jugement fait toute la différence

A.P.F. - Les Franco-Ontariens sont contents du jugement de la Cour suprême qui reconnait aux minorités francophones le droit à la gestion de leurs écoles.

«Le jugement est une victoire totale pour les Franco-Ontariens. On a eu exactement ce qu'on demandait» estime l'avocat Paul Rouleau de Toronto. Les Franco-Ontariens avaient demandé à la Cour suprême de reconnaître que le degré de gestion scolaire pouvait varier selon le nombre d'élèves et qu'il fallait tendre vers une gestion active, et que les francophones ont le droit à une éducation de qualité égale à celle des anglophones.

Tout comme le sénateur et constitutionnaliste Gérald Beaudoin, Me Rouleau n'est pas d'accord avec ceux qui souhaitaient que la Cour suprême chiffre précisément le nombre d'élèves justifiant la création d'un conseil scolaire francophone indépendant. «On n'est pas pour créer un conseil scolaire pour 27 étudiants». Est-ce que ça devrait être la même chose pour 500 francophones à Terre-Neuve que pour 500 francophones au Nouveau-Brunswick? «Si la Cour suprême avait sorti un chiffre, il aurait été faux pour quelqu'un» estime l'avocat.

Me Rouleau estime que le jugement de la Cour suprême lui donne «tout un nouveau chariot d'armes» qu'il n'avait pas auparavant à sa disposition.

L'A.C.F.O. JUBILE!

L'Association canadienne-française de l'Ontario ne s'y trompe pas elle non plus: le jugement de la Cour suprême est un pas de plus vers l'obtention de nouveaux conseils scolaires de langue française.

«L'Ontario français a beaucoup à retirer du jugement de la Cour suprême du Canada» a déclaré la présidente de l'A.C.F.O., Mme Rolande Soucie. Pour l'A.C.F.O., le jugement confirme les gains obtenus par le jugement de la Cour d'appel de l'Ontario de 1984, et vient même amplifier sa portée. «Ce jugement, bien que liant la gestion scolaire pleine et entière de la minorité à des questions de nombres, comporte des retentissements éloquents pour la communauté franco-ontarienne».

Selon l'A.C.F.O., il faut maintenant viser en Ontario l'établissement, partout, de conseils scolaires francophones dans des territoires régionaux logiques, afin que partout en province seuls les francophones gèrent les établissements scolaires de langue française».

Professionnels

Cartes d'affaires





DANS LE BUT DE CÉLÉBRER SON
20e ANNIVERSAIRE, CBXFT PRÉSENTE UNE
PLÉIADE D'ARTISTES DE CHEZ-NOUS,
INCLUANT: JOSÉE LAJOIE, GABRIELLE BUJOLD,
CRYSTAL PLAMONDON ET BIEN D'AUTRES.



THÉÂTRE ARDEN

À SAINT-ALBERT

VENDREDI LE 30 MARS À 20H00

RÉALISATION DE JEAN PATENAUDE



